

V – 3 Le Grand Site, catalyseur pour les ressources locales

V.3.1. L'agriculture : accompagner les mutations

V.3.2. L'interprétation du territoire : Transmettre les valeurs du Grand Site.

V.3.3. Les activités de pleine nature : un schéma de référence pour diffuser la fréquentation et irriguer le territoire

V.3.4. Une offre touristique en accord avec l'esprit des lieux

V.3.5. Le plan de communication et de médiation : rendre lisible et visible le caractère exceptionnel du Grand Site



Le Grand Site, une économie patrimoniale basée sur la valorisation des ressources locales

La qualité actuelle du paysage du Grand Site de Navacelles repose sur des activités et des usages installés depuis des siècles et **fondés sur l'agropastoralisme des Grands Causses**. L'économie léguée par les Caussenards est essentiellement pastorale et agricole. Elle tire parti de tous les matériaux disponibles sur place et de toutes les ressources végétales et animales adaptées au contexte et au climat.

De nombreux métiers sont liés à la pluriactivité, ceux très répandus comme les bergers et les agriculteurs, les artisans pour l'entretien du matériel mais aussi les meuniers, les bûcherons ou les maîtres-verrier. Puis de nouveaux métiers parfois complémentaires, liés **au tourisme et à la découverte se sont développés** en milieu rural. Il convient donc de s'interroger sur le type d'économie et d'activités qui sauront perpétuer dans l'avenir les principales structures du Grand Site. **L'ambition pour le Grand Site est de maintenir un territoire vivant où les habitants pourront vivre, avec les services nécessaires, et travailler en maintenant les paysages et modes de vie associés, fierté des habitants.**

A l'échelle de la prochaine génération, les habitants et leurs élus misent sur le **maintien d'un agropastoralisme dynamique dans un cadre paysager rural, soigné et valorisé**. En s'appuyant sur une pluriactivité alliant les différents modes d'exploitation agricole et les activités touristiques et de loisirs. Le territoire devrait garder une dynamique démographique favorable, des services publics indispensables et une offre touristique de qualité dans un cadre paysager entretenu. Le territoire se tournera résolument vers les cercles vertueux d'un **tourisme durable et patrimonial, d'une économie la plus circulaire possible** et d'une prise en compte de la prochaine transition énergétique. Ces défis sont d'autant plus difficiles à relever sur les Grands Causses et dans les gorges, que le paysage y est extrêmement ouvert.

En matière de tourisme, la visite du Cirque de Navacelles et des gorges de la Vis constitue l'élément attractif principal du Grand Site. Tout continuera d'être mis en œuvre pour **un accueil de qualité**, notamment sur les belvédères, pour la fluidité de l'accès, la diversité des modes de déplacement et **l'interprétation des patrimoines**. Les produits du terroir à **filière courte** seront diffusés sur les lieux de vente soutenus par le Grand Site.

Cependant, si le cœur du Grand Site, classé, joue un rôle moteur dans son attractivité, il doit aussi **rediffuser les visiteurs** et être un lieu de proposition de découverte du patrimoine. Le Grand Site développera une stratégie touristique centrifuge afin d'irriguer tout le territoire et soulager les zones très fréquentées. Le rayonnement de l'économie du Grand Site reposera ainsi sur le développement d'une **offre touristique et culturelle à l'année, complémentaire avec celle des villes portes et des territoires de proximité, en s'appuyant sur le réseau de sentiers existants et les haltes patrimoniales**. La mise en **réseau des professionnels du tourisme**, de la médiation culturelle, des activités de pleine nature et de la pédagogie sera être soutenue par les collectivités en privilégiant une autonomie financée par les retombées économiques du Grand Site.

Nous présentons dans les pages suivantes **ce qui est en place, ce qui est cours ou ce qui sera engagé dans les 6 années à venir** selon les pictogrammes colorés et le plan suivant :

1. L'agriculture : accompagner les mutations
2. L'interprétation du territoire : Transmettre les valeurs du Grand Site.
3. Les activités de pleine nature : un schéma de référence pour diffuser la fréquentation et irriguer le territoire
4. Une offre touristique en accord avec l'esprit des lieux
5. Le plan de communication et de médiation : rendre lisible et visible le caractère exceptionnel du Grand Site et son projet.

Les tableaux récapitulatifs en pages 40-41 et 101-102 vous le rappellent également.

V.3.1.1. Les évolutions récentes

Les Recensements Généraux Agricoles (RGA) permettent d'observer l'évolution des pratiques entre 1988, 2000 et 2010. Le RGA présente des biais pour l'analyse sur le Grand Site car il comptabilise des données à partir des sièges d'exploitation et non à la parcelle dans le périmètre Grand Site. Pour autant, il fournit des références comparables.

En 2000, 10 000 moutons, près de 400 chèvres et plus de 620 bovins étaient comptabilisés sur le territoire du Grand Site. Les données 2010 mettent en évidence une diminution générale du cheptel (Bovins et vaches), mais une augmentation du cheptel de brebis passant de 2530 têtes en 2000 à 2668 têtes en 2010, soit une augmentation de 5,4%.

La superficie agricole utilisée³ SAU a augmentée dans le département du Gard, alors qu'elle a légèrement diminué dans l'Hérault, le tout représentant à l'échelle du Grand Site du Cirque de Navacelles⁴, une **superficie utilisée de plus de 24700 hectares**, destinée principalement à la production de fourrage et d'herbe, et sur des superficies moindres, de céréales, de blé, d'orge, de produits maraîchers, de vignes et de vergers.

Evolution des surfaces agricoles - 1988 - 2000 – 2010

Superficie en hectare	2010	2000	1988
Terres labourables	2340	2831	2641
Cultures permanentes	213	311	500
Herbe	21224	22380	19735
Autres	932	870	187
Total Surface agricole utilisée	24709	26392	23063

Sources : RGS 2006

Analyse des données du RGA 2010 sur les communes de Blandas, Campestre-et-Luc, Montdardier, Rogues, Vissec, Le Caylar, Le Cros, Lauroux, Pégaïrolles-de-l'Escalette, Les Rives, Saint-Étienne-de-Gourgas, Saint-Félix-de-l'Hérans, Saint-Maurice-Navacelles, Saint-Michel, Saint-Pierre-de-la-Fage, Saint-Privat, Sorbs, Soubès, La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries

L'évolution des pratiques entre 2000 et 2010⁵, met en évidence les éléments suivants :

- Augmentation de la production fourragère et des espaces toujours en herbe (21 263 hectares) malgré une diminution du nombre d'exploitations.
- Diversification des types d'élevage, sélection de races à haute valeur ajoutée (bœuf Angus, porcelet du Larzac) utilisant les vastes espaces disponibles.
- Augmentation de la superficie affectée à la sylviculture (162 hectares), qui témoigne d'une activité agro-sylvo-pastorale.
- Présence d'une production maraîchère (légumes, fruits, fraises, melons) très limitée, en faible augmentation
- Baisse de près de moitié du nombre d'exploitations (de 220 à 148) qui auraient pu davantage affecter la superficie totale cultivée (faible diminution de la superficie cultivée passant de 26392 ha à 24709 ha). Ce résultat est à mettre au crédit des exploitations restantes pour maintenir l'espace ouvert.

Données clés à l'échelle des communes du Grand Site et des sites Natura 2000

D'après RGA 2010 et Docobs Natura 2000

- Totalité du périmètre du Grand Site inclus dans l'un des 6 sites Natura 2000
- La surface agricole utilisée représente 54% du périmètre du Grand Site du Cirque de Navacelles.
- Une part importante de surface agricole utilisée au regard de la superficie totale des sites Natura 2000 (80% sur le Causse du Larzac, 91% sur les Causses de Blandas et de Campestre-et-Luc)
- Une centaine d'exploitations actives sur le Grand Site (146 à l'échelle des 19 communes, 79 à l'échelle des 14 chefs-lieux)
- **De nouvelles installations encourageantes (21 installations en 10 ans et 5 installations ces 2 dernières années.**

³ Superficie agricole utilisée : superficies des terres labourables, superficies des cultures permanentes, superficies toujours en herbe, superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole.

⁴ A l'échelle des 19 communes du Grand Site du Cirque de Navacelles

⁵ Recensement Général Agricole – Données chiffrées 2010

Terres Libres, une exploitation de « Cochonnets du Larzac »

Implantée depuis 3 ans sur le hameau du Coulet à Saint-Maurice-Navacelles, cette exploitation développée en agriculture biologique, a permis de valoriser 80 hectares de plateau et de forêt pour l'élevage principal de « Cochonnets du Larzac » (80 bêtes). Ces conditions d'élevage assurent la production d'une viande d'exception. Nicolas Brahic commercialise sa production vers des chefs étoilés au niveau national. Le reportage diffusé en septembre 2015, dans le magazine « des Racines et des Ailes », est un témoignage d'une pratique agropastorale vivante et viable qui s'appuie sur des méthodes et connaissances traditionnelles, dans un environnement préservé garant de vastes paysages de parcours et d'une riche biodiversité.

Des initiatives en faveur de l'installation de nouvelles exploitations

Sur la commune de Vissec, l'exemple de l'installation récente de jeunes éleveurs ovins vient conforter la dynamique agricole de la commune, située dans le site classé. Dans les Gorges, la réinstallation d'élevage caprin renoue avec la tradition ancestrale de fabrication du Pélardon au label AOC.



V.3.1.2. Les démarches accompagnant la commercialisation directe, les circuits courts et valorisant les produits agricoles.

**Les boutiques du terroir**

Au belvédère de la Baume Auriol, la boutique de la Maison du Grand Site du Cirque de Navacelles, labellisée Qualité Sud de France depuis mars 2011, propose des produits sélectionnés **mettant en valeur le savoir-faire des agriculteurs et viticulteurs** du territoire et des piémonts : produits AOC, Pélardons, Roquefort, Vins des Terrasses du Larzac ; spécialités oléicoles, fromages, confitures, miels, farine de Châtaigne, jus de fruits...



Salle des ventes et de dégustation de produits du terroir

Cette boutique du terroir est dotée d'un **cahier des charges** élaboré en concertation avec les techniciens des chambres consulaires et signé par une trentaine de producteurs. Les producteurs participent aussi à la boutique par l'organisation de journées de découverte des produits appelées « **Journées des producteurs** ».



Source : www.tourisme-lodevois-larzac.fr

La Maison du Grand Site située au belvédère de Blandas propose également une **boutique tournée vers la mise en valeur des produits locaux et de l'artisanat local** : produits issus de la châtaigne, des oignons doux, des olives, du miel...et du raisin.

De façon plus diffuse, d'autres boutiques de produits du terroir sont présentes sur le Grand Site : à St-Etienne-de-Gourgas avec la vente de fruits et légumes Bio et au Caylar avec la vente de biscuits.

Les outils de transformation au service des agriculteurs



2 abattoirs de proximité sont présents à proximité du Grand Site :

Un outil pour les circuits courts, zoom sur l'abattoir du Pays vignais.

Abattoir et atelier de découpe agréés européens et bio, qui accueillent les élevages de 80 à 100 exploitations de proximité.

Tonnage : 240 tonnes.

Personnel : 2 équivalents temps plein sur les postes d'abattage, personnel salarié de la communauté de communes.

Abattoir multi-espèces : ovins, bovins, porcins et caprins.

Fonctionnement en circuit court : vente directe des éleveurs par livraison à domicile, sur les exploitations, sur les marchés, dans les boutiques paysannes, dans les boucheries locales.

Tous les animaux abattus proviennent des exploitations alentours (100 km autour du Vigan).

Toutes les viandes commercialisées sont vendues à 100 km autour de l'abattoir.

Le Vigan et Pézénas.

Les démarches de qualification

Le Grand Site du Cirque de Navacelles est rattaché au territoire de production du lait de brebis Roquefort AOP, et du fromage de chèvre Pélardon AOP. Le label Sud de France qualifie également produits locaux.

Quelques caveaux produisent les vins à haute valeur ajoutée pourrait s'étendre sur certaines zones du territoire.

Quelques agriculteurs s'engagent dans des démarches d'agriculture labellisée Bio. Tous sont engagés dans une agriculture raisonnée.

V.3.1.3 Les démarches soutien à la diversification de l'activité

Les animations et outils de communication

Les **outils de communication génériques** du Grand Site détaillent les types de productions, les labels et qualifications existant sur le territoire. En 2013, un **guide des producteurs** présente les agriculteurs qui font de la vente à la ferme sur le Pays vignais. Ce

type d'outils sera étendu à l'ensemble du territoire dans les prochaines années.

Ces dernières années, quelques exploitations se sont ouvertes aux visiteurs en organisant **des visites d'exploitations**. Un **recensement des agriculteurs intéressés** par ce type d'animation en partenariats avec le CPIE des causses méridionaux ou d'autres acteurs est lancé en 2016.

En 2016, le **programme des animations du Grand Site propose** :

- Les journées des producteurs
- Les duo vigneron associant histoire de la production et des paysages par le CPIE des causses méridionaux, puis visites, dégustations et vente avec le vigneron
- Repas grillades et visites d'exploitation
- Les duo avec éleveurs associant histoire de la production et des paysages par le CPIE des causses méridionaux, puis visites, dégustations et vente de Pélardons.
- Le printemps du pélardon (AOC)

D'autres démarches pour l'accueil à la ferme ou l'hébergement sont aussi soutenues de façon complémentaire à celles précédemment évoquées.

En résumé :

Des démarches de soutien à l'agriculture nombreuses, diversifiées et complémentaires :

- Aménagement et gestion de l'espace rural,
- Accompagnement de la commercialisation directe, les circuits-courts et valorisant les produits agricoles,
- Soutien à la diversification de l'activité.

Pour les années avenir :

Les actions du programme 2017-2022 sont des actions transversales favorisant le développement des circuits courts, les alliances économiques et la valorisation des produits et productions locales.



Le schéma d'interprétation du patrimoine



L'interprétation dont le rôle est de **révéler une part des richesses du territoire et de susciter la curiosité et l'émerveillement** des visiteurs s'appuie sur le schéma d'interprétation réalisé en 2011. Ce schéma organise la découverte du Grand Site autour d'un **thème central d'interprétation** : « **Mystères des Causses de Navacelles** » et à travers un dispositif d'accueil et de découverte sensible sur l'ensemble du territoire. Il concourt à la mise en valeur globale du Grand Site, son cœur de site, ses paysages mais permet également **une redistribution spatiale des visiteurs**.

L'agropastoralisme, l'archéo-géomorphologie et la biodiversité constituent les trois sous-thématiques majeures. Ces thématiques sont développées à partir des deux belvédères et des « haltes patrimoine » valorisées sur l'ensemble du territoire. Ces « **haltes patrimoine** » ponctuent le territoire pour offrir un lieu de pause et de découverte autour d'un élément patrimonial remarquable.

Différents supports permettront d'informer sur ces haltes patrimoine : la carte patrimoniale et touristique du Grand Site de Navacelles, les fiches de découverte de chaque halte téléchargeable sur le site internet, des circuits piétons, vélo et voiture entre ces haltes, les e-guides numériques. Cf. Annexe 14 : La fiche opérationnelle Halte patrimoine et fiche communicante. Exemple des « Moulins de la Foux »

La mise en œuvre opérationnelle par la valorisation des « haltes patrimoine »



Réparties sur l'ensemble du territoire, les haltes patrimoine ont vocation à interpréter sans impacter le paysage, révéler le patrimoine sans altérer son mystère, aménager le site avec soin et discrétion.

En 2015, chaque halte a fait l'objet d'une fiche de diagnostic détaillée contenant un état des lieux du site et des préconisations opérationnelles.

Un échelonnement dans le temps selon la capacité des sites à accueillir du public a été proposé, distinguant des sites pouvant immédiatement accueillir du public de ceux nécessitant plus ou moins de démarches de qualification et de sécurisation (foncier, sécurisation, stationnement,...). Dès 2016, 9 sites seront valorisés et progressivement les 9 autres haltes dans les années à venir.

A partir de ces haltes ainsi valorisées, le syndicat mixte souhaite faire rayonner le visiteur à partir des belvédères vers ces éléments patrimoniaux sur l'ensemble du Grand Site et ainsi participer à la gestion des flux par la diffusion de la fréquentation et la structuration de l'offre.

Plusieurs circuits de 10 km à 60 km ont été identifiés autour des trois thématiques d'interprétation majeures du Grand Site du Cirque de Navacelles :

- L'agropastoralisme, entre nature et culture, avec le témoignage d'une agriculture vivante, héritée d'« ingénieurs caussenards » qui ont su apprivoiser l'eau.
- L'Histoire, architecture et archéologie, mémoire de pierre ; des vestiges de l'Histoire aux pierres sacrées.
- La géomorphologie et biodiversité, aux frontières du vivant ; abordant le relief karstique, modelé au fil des siècles, et la biodiversité du Grand Site et ses spécificités.

Les circuits seront prévus en 2016-2017 permettant ainsi d'encourager la structuration d'une offre claire basée sur les ressources patrimoniales du Grand Site en lien avec Causses et Cévennes et en réseau et complémentarité avec les villages.

En résumé :

Un schéma de référence approuvé pour l'interprétation du patrimoine avec définition des thématiques et structuration géographique et temporelle de la démarche d'interprétation sur le Grand Site.

Pour les années avenir :

- Valorisation des haltes patrimoniales programmée : aménagements frugaux réalisés si nécessaire
- Assurer la promotion et la communication numérique des haltes patrimoine en lien avec les partenaires institutionnels de promotion touristique.

LES HALTES PATRIMOINE



Roc Castel



Montdardier



Sentier des sotchs



Navas



Puits à marches, St-Michel



Moulins de la Foux



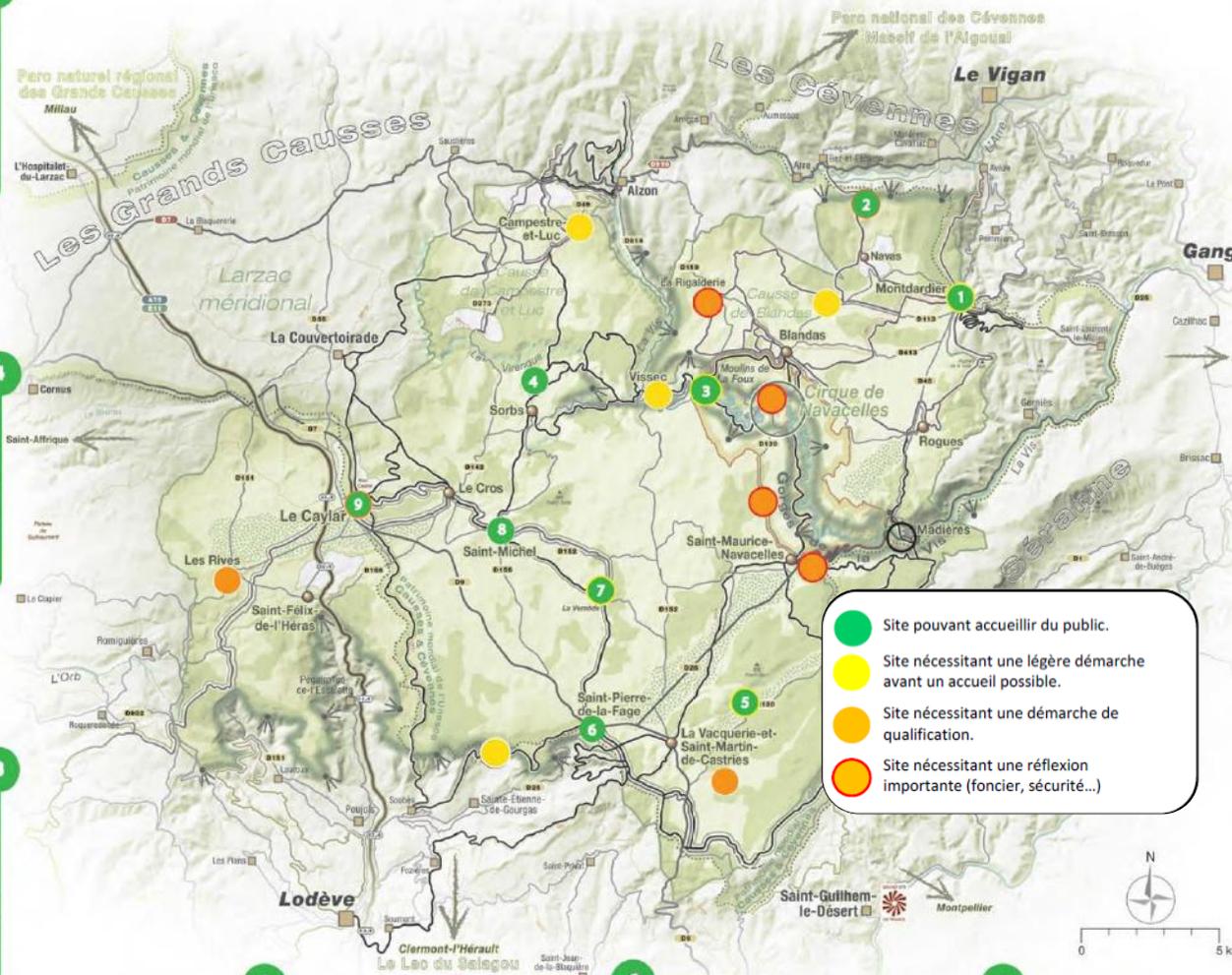
Domaine de la Vernède



Moulin de St-Pierre



Dolmens de Ferrussac



- Site pouvant accueillir du public.
- Site nécessitant une légère démarche avant un accueil possible.
- Site nécessitant une démarche de qualification.
- Site nécessitant une réflexion importante (foncier, sécurité...)

Sur un territoire rural à faible densité démographique, les professionnels des activités de pleine nature (APN) constituent des **acteurs importants de la découverte du Grand Site**. Ils contribuent également à la **sensibilisation des visiteurs et à la protection du patrimoine**. Ces activités de pleine nature (randonnée pédestre, VTT, équestre, pêche, spéléologie, canoë-kayak,...) réalisées par des pratiquants de natures diverses génèrent des flux de fréquentation dont la gestion doit être maîtrisée et assurée au travers d'un schéma de gestion des activités de pleine nature. Avec 20 prestataires implantés sur le Grand Site ou intervenant sur celui-ci, une trentaine de clubs sportifs et de nombreux pratiquants autonomes, le poids socio-économique des activités de pleine nature est estimé à **plus 1 million d'euros générés** sur le territoire.

Le développement durable de l'offre d'activités sportives et de loisirs de nature, sur le territoire du Grand Site de Navacelles s'appuie sur :

- Un important réseau de sentiers balisés et entretenus, à vocation d'itinérance et de randonnée pédestre, équestre et/ou VTT.
- 20 boucles balisées représentant plus de 180 km de sentiers valorisés.
- Une volonté de coupler les itinéraires avec les haltes patrimoine, et diffuser la fréquentation sur l'ensemble du territoire voire au-delà dans les communautés de communes par des liaisons est-ouest et nord-sud favorisant l'itinérance et le développement de boucles locales.
- Une volonté de diversifier l'offre d'activités sportives et de loisirs de nature notamment par l'accueil de manifestations.
- Une volonté de ne pas développer certaines activités liées à des pratiques commerciales : canoë-kayak, randonnée aquatique, canyoning, barrinco, notamment sur la partie du site classé de la Vis, en raison de faible niveau d'eau et d'importants enjeux environnementaux.
- Des professionnels et associations impliqués.

Ainsi le projet de développement maîtrisé des activités de pleine nature s'organise autour de 3 axes stratégiques majeurs : la structuration territoriale équilibrée de l'offre en sites de pratique et services associés ; la valorisation de la production (dans le sens des prestations proposées) et le développement durable de l'offre (en termes de qualification et de communication notamment).

Objectifs :

- ⊙ Faire vivre l'expérience Grand Site de France au travers des activités de pleine nature et plus particulièrement autour de la randonnée et de l'itinérance et ainsi partager l'esprit des lieux et les valeurs fondatrices du site avec les visiteurs
- ⊙ Trouver des « séjours » permettant de faire vivre la promesse Grand Site à travers une expérience unique, singulière et enrichissante.
- ⊙ Soutenir les prestataires sportifs de pleine nature et associations sportives pour pérenniser leur activité et veiller à la transmission de la valeur exceptionnelle du territoire.
- ⊙ S'appuyer sur la randonnée et l'itinérance pour irriguer le territoire.

Les actions du programme 2017 - 2022 :

- Développement et équipements multipratiques : aménagement et équipements de sites multipratiques (stationnement randonnée, équipements dédiés aux vélos, chevaux)
- Développement des liaisons pédestres : boucle St-Maurice-Navacelles – La Baume Auriol et boucles dans le hameau (autre que le sentier de la Vierge, traité dans la valorisation des espaces publics du hameau).
- Promotions et accompagnement dans la structuration d'alliances économiques, de partenariats et la construction d'offres en rapport avec l'esprit des lieux.

Au-delà des actions engagées par les acteurs institutionnels et locaux en faveur de la qualification de l'offre touristique, le Syndicat mixte soutient **un tourisme favorisant la rencontre des hommes qui font vivre ce territoire.**

A partir du schéma d'interprétation, un programme de journées de formations / information et d'échanges a été établi à l'attention des professionnels du tourisme, implantés ou intervenants sur le territoire du Grand Site du Cirque de Navacelles, intitulé « Les rencontres du Grand Site ».

III.3.4.1. Les « Rencontres du Grand Site »

Depuis 2014, 4 journées se sont déroulées en coordination avec le CPIE des Causses méridionaux, l'Entente Causses et Cévennes, les offices de tourisme et la DRAC. Sur la base du volontariat, chaque journées ont accueilli de 30 à 70 participants selon les périodes et ont permis **rencontres, échanges et informations** entre les acteurs du tourisme du Gard et de l'Hérault, les prestataires d'hébergements, d'activités de pleine nature et de restauration, les artisans d'art, et les associations accueillant du public...

La première journée a été consacrée à la compréhension des différentes reconnaissances de ce territoire : « inscription au patrimoine mondial », « candidature au label Grand Site de France », démarche de gestion Natura 2000... pour comprendre l'articulation de ces reconnaissances, ce qu'elles signifient, ce qu'elles peuvent apporter pour le territoire et comment y participer.

Deux journées ont été organisées autour des grandes thématiques et des patrimoines du site : géomorphologie, agropastoralisme et biodiversité avec visites de terrain de différents lieux emblématiques : puits fortifié de Saint-Michel, lavogne de Rogues, cromlech de Blandas, cave bâtarde de Campestre...

Le 28 septembre 2015, la journée s'est organisée autour de **l'esprit des lieux et l'interprétation du patrimoine** avec immersion sur le terrain et réflexions autour des **outils pour transmettre et révéler** la compréhension des paysages et l'esprit des lieux (lecture de paysage...).

Ces journées permettent de former les prestataires à la singularité du Grand Site et favoriser la rencontre des prestataires entre eux, point de départ pour la création de séjours combinant une approche patrimoniale et une expérience unique du Grand Site.

Pour les années à venir :

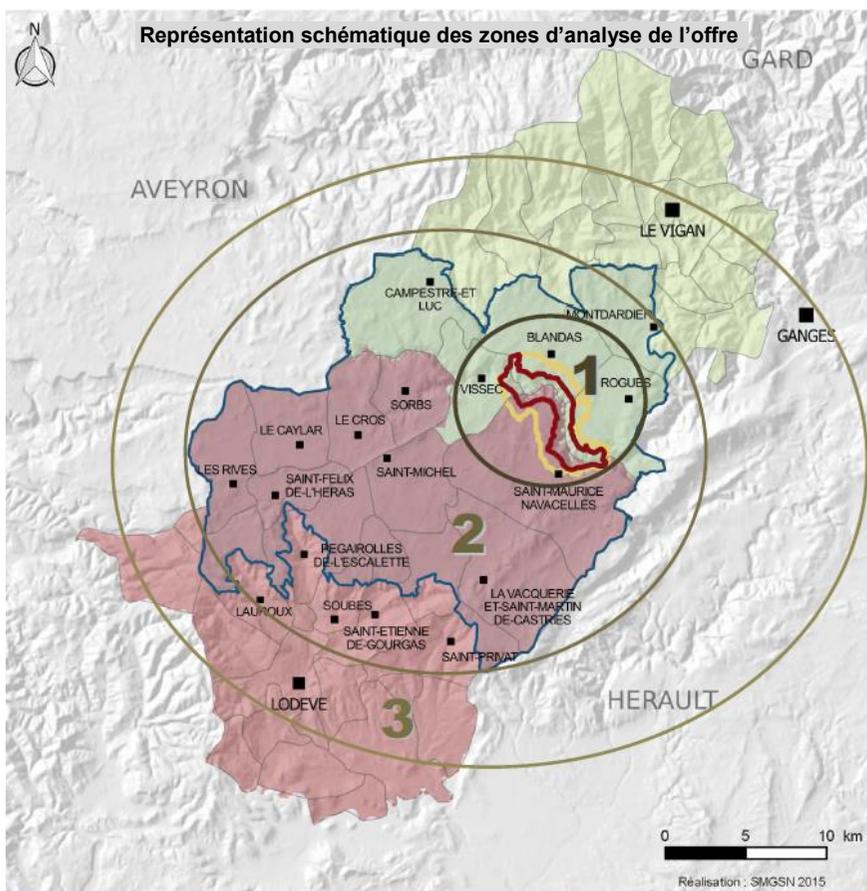
L'objectif est de maintenir ce réseau, de le faire vivre et le développer par exemple autour d'échanges sur les pratiques et la création de partenariats en lien avec les actions Causses et Cévennes.



Rencontres du Grand Site - 28 septembre 2015 – Roc Castel, Le Caylar

V.3.4.2. La connaissance et la qualification de l'offre touristique

Les pratiques touristiques et de loisirs présentent un triple enjeu économique, social et paysager. En effet, ces pratiques participent à l'évolution des paysages. Ces activités propices à la découverte paysagère, environnementale et culturelle du Grand Site participent au maintien et à l'évolution des activités économiques rurales.



L'analyse de l'offre touristique a été réalisée sur 3 zones plus ou moins éloignées du cœur de site :

Zone 1 : Blandas, Vissec, Rogues, Saint-Maurice-Navacelles
Zone 2 : Campestre-et-Luc, Montdardier, La Vacquerie-et-SMC, Lauroux, Le Caylar, Le Cros, Les Rives, Pégairolles de l'Escalette, St-Etienne-de-Gourgas, St-Félix-de-l'Héras, St-Michel, St-Pierre-de-la-Fage, St-Privat, Sorbs, Soubès
Zone 3 (Périphérie) : Alzon, Avèze, Fozières, Ganges, Le Vigan, Lodève, Les Plans, Soumont,

NB : Seules quelques communes ont été intégrées à la zone 3 pour ne pas surévaluer l'offre du Grand Site, tout en tenant compte des principales villes émettrices. Les données sur le département de l'Aveyron n'ont pas été collectées et seront à intégrer dans une future analyse.

Tableau synthétique de l'offre touristique du Grand Site du Cirque de Navacelles - En nombre de structures

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Total
Gîtes et Chambres d'hôtes	25	79	106	210
Campings	1	8	4	13
Hôtels	2	3	7	12
Hébergements-collectif	9	5	7	21
Restaurants	7	13	45	65
Aires de Camping-cars	2	2	3	7
Produits du terroir (et caveaux)	3	13	20	36
Commerces	0	11	60	71
Equipements de loisirs	0	4	16	20

Sources : Nombre de structures – Données ADT de l'Hérault et ADRT du Gard – 2015

Le territoire du Grand Site élargi aux villes d'accès, dispose d'une offre diversifiée et relativement bien répartie sur l'ensemble du territoire. Une connaissance plus fine de l'offre apparaît nécessaire pour agir sur ce levier (période d'ouverture, produits et services proposés).

La Capacité d'accueil sur le Grand Site du Cirque de Navacelles - En nombre de personnes

Capacité en nombre de pers.	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Total
Gîtes et Chambres d'hôtes	159	399	533	1091
Campings	18	639	1698	2355
Hôtels	16	84	276	376
Hébergements-collectif	166	73	436	675
Aires de Camping-cars	0	20	40	60
Total capacité d'accueil (nb de pers.)	359	1215	2983	4557
Restaurants	374	665	1430	2469

Dans la zone cœur de site, l'offre d'hébergement traduit le caractère rural du site, avec une prédominance des gîtes et chambres d'hôtes ; et des hébergements collectifs pouvant répondre à l'accueil de petits groupes. A l'échelle du Grand Site la capacité d'hébergement est supérieure à la population résidente. Cependant compte-tenu de la fréquentation journalière enregistrée dans le cœur de site, et la volonté de prolonger la visite sur le territoire, une réflexion sur les besoins en capacité d'hébergement sera à réaliser.

Objectifs :

- ⊙ Améliorer la connaissance des prestataires touristiques (hébergements, restaurants, prestataires de loisirs,...) : activités, données socio-économiques, problématiques, besoins...
- ⊙ Mieux répartir le nombre de lits sur l'ensemble territoire pour offrir aux visiteurs une expérience plus riche.
- ⊙ Favoriser la structuration d'une offre annuelle. Aider à la pluriactivité (en lien avec le plan d'action Causses et Cévennes)
- ⊙ Mettre en place des connexions entre les prestataires (notamment au travers des Rencontres Grand Site)
- ⊙ Mettre en réseau les sites touristiques et patrimoniaux de la région et de la Grande Région

En résumé :

Une démarche de qualification de l'offre en accord avec l'esprit des lieux a été initiée avec les prestataires touristiques dans le cadre des rencontres du Grand Site.

Le territoire du Grand Site élargi aux villes d'accès, dispose d'une offre diversifiée et relativement bien répartie sur l'ensemble du territoire. Une connaissance plus fine de l'offre apparaît nécessaire pour agir sur ce levier (période d'ouverture, produits et services proposés).

Pour les années avenir :

Sur le programme 2017-2022, 3 grandes actions de communication et de médiation concourent à ces objectifs :

- L'édition du Guide découverte (Edition et commercialisation)
- La diffusion des supports du Syndicat mixte et de ses partenaires (flyers des animations, flyer camping-cars, cartes touristiques, parcours numériques,...)
- La poursuite des Rencontres des professionnels du tourisme, lieu d'information, de formations et d'échanges. Ces Rencontres pourront être incluses dans les modalités de gouvernance. Ainsi à l'instar de la « conférence Grand Paysage », ces Rencontres seraient l'occasion pour le Grand Site, de présenter les actions, réflexions et projets touristiques et de loisirs.



Le plan de communication et de médiation réalisé entre 2012 et 2014, a doté le Syndicat mixte d'outils de communication indispensables à la création d'une identité visuelle et de supports de compréhension de la démarche et des objectifs pour la population locale, les acteurs institutionnels et plus largement les visiteurs. Il constitue une référence pour la stratégie commune et donne le ton de la communication à tous les partenaires et acteurs impliqués dans la promotion du Cirque de Navacelles.

V.3.5.1. Une stratégie de communication globale

Elle affiche des valeurs de développement durable et de préservation de l'environnement que porte le Grand Site destinées à :

- Préserver les qualités intrinsèques du site.
- Valoriser le site tout en limitant l'impact négatif de la fréquentation touristique.
- Faire (re)connaître internationalement la valeur exceptionnelle de ce site pour en préserver la qualité et soutenir son attractivité.
- Développer la notoriété du projet pour que le Grand Site du Cirque de Navacelles soit un véritable levier de développement local et qu'il impulse une dynamique de territoire à l'échelle des 2 communautés de communes et des villes/villages « porte » et d'accès des vallées.
- S'appuyer sur la « promesse Grand Site » partagée par l'ensemble des acteurs touristiques.

La population locale et les acteurs institutionnels constituent les premières cibles de cette communication pour partager le projet Grand Site. Parallèlement, des supports de communication destinés aux clientèles touristiques permettent de mieux découvrir le Grand Site et son patrimoine. Les publics touristiques visés sont les catégories socioprofessionnelles supérieures, la clientèle internationale ; les éco-touristes et randonneurs ; et la cible locale familiale susceptible de venir passer de un à trois jours sur le site.

V.3.5.2 Une instance globale de coordination et partage des actions

Depuis 2013, le groupe de travail « Gouvernance touristique, promotion et marketing » réunit le syndicat mixte, les offices de tourisme, agences de développement touristiques, le CPIE Causses méridionaux, les collectivités et les départements. Constitué pour accompagner la mise en œuvre du plan de communication, il **permet maintenant d'animer une réflexion globale en amont des actions de communication et de coordonner les démarches à l'échelle des deux départements.**

Depuis Octobre 2013, 12 réunions du groupe ont été organisées autour des documents de communication, du Site Internet et de la stratégie de communication. Le groupe de travail « Gouvernance, marketing et tourisme » a mené une réflexion sur :

- la programmation des outils de communication, notamment carte, site internet, support mobile, traductions...,
- la stratégie de communication autour des animations, de la diffusion des actualités, du développement d'outils spécifiques,
- la promesse « Grand Site » destinée à servir de fil conducteur pour le développement d'un tourisme durable.
- le programme de formations des acteurs touristiques du Grand Site.

La promesse Grand Site (Réflexions en cours du groupe de travail)

- ✓ Proposer une offre claire et lisible (pour une découverte au-delà des points de vue vers des points plus confidentiels ; ce que le visiteur n'attend pas mais aime découvrir)
- ✓ Une offre plus diversifiée et renforcée (même en hors saison)
- ✓ Permettant de découvrir les patrimoines « Agropastoralisme » « Biodiversité » « Géomorphologie » et la nature par des activités de pleine nature encadrées (et la gastronomie)
- ✓ Par un accueil convivial et de qualité
- ✓ Une meilleure communication interne et avec les habitants

V.3.5.3. Des outils de communication globaux et coordonnés, une information renforcée en période estivale

a) La carte patrimoniale et paysagère ✓

Basée sur la valorisation des paysages et l'offre douce de découverte du Grand Site, une carte touristique et patrimoniale a été éditée en 2014. Elle indique l'offre de sentiers, les services et muséographie des belvédères ainsi que les contacts des professionnels et un guide de bonne conduite afin de concilier agriculture et tourisme.

b) Le site Internet du Grand Site ✓

Réalisé en 2014, le site Internet présente la démarche d'Opération Grand Site menée depuis une trentaine d'années, mais également les informations pratiques, actualités, patrimoines du territoire, structurés autour des axes du schéma d'interprétation. Il donne aussi toutes les informations pratiques de découverte aux visiteurs (accès, navette, publications,...).

En 1 an, 180 000 pages vues ; en période estivale, en moyenne 400 sessions/jour.

Sur la période 2017-2022, l'objectif est de poursuivre le développement de ces outils pour accompagner la découverte avec la mise en place d'une version pour tablette ou la mise en ligne d'offres sur site comme les fiches de haltes patrimoine ou leurs circuits. ✓

c) Le programme des animations à l'année sur l'ensemble du Grand Site ✓

Les animations organisées sur le Grand Site traduisent le dynamisme des acteurs locaux à mettre en valeur les richesses et particularités du territoire, à travers un ensemble d'activités aussi enrichissantes que variées : balades découverte, animations grand public, ateliers, rencontres/ conférences, visite guidée gratuite, éco-volontaires dans le hameau, parcours numériques, Duo vigneron, rendez-vous paysan ou encore journées des producteurs. Ces animations s'adressent au grand public, familles, couples, individuels, groupes, scolaires mais également aux

professionnels et acteurs du territoire. En 2015, ce sont 1500 personnes qui ont participé aux animations proposées aux belvédères.

Afin de promouvoir ses animations et d'allonger la saison touristique, le Syndicat mixte mobilise tous les acteurs privés et publics autour de l'édition d'un programme des animations sur 3 périodes (Printemps, Eté, Automne-Hiver) : CPIE des Causses méridionaux, Offices de tourisme, Eco-volontaires, producteurs, professionnels des activités de pleine nature...

d) une information renforcée en cœur de site en période estivale ✓

Depuis 2012, le Syndicat mixte a mis en place des **équipes d'éco-volontaires** (8 personnes) dans le hameau et dans les gorges sur la saison estivale pour répondre à l'affluence des visiteurs. Les volontaires sont formés par le Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles, les équipes d'éco-gardes du conseil départemental du Gard et le CPIE des Causses méridionaux. Cette action permet de proposer une réelle découverte du cœur de site (visites guidées gratuites, lecture de paysages), d'inciter les visiteurs à le respecter et percevoir ses différents patrimoines.



Eco-volontaires dans le hameau

Les animations organisées sur le Grand Site en 2015

- 10 rencontres / conférences autour des thèmes de la biodiversité, de l'agropastoralisme et des enjeux de préservation des paysages
- 5 ateliers pédagogiques avec participation des acteurs du territoire
- 89 animations et balades découverte (découverte des causses, des belvédères, du hameau, balade thématique)
- 1 parcours numérique mis en place en juillet 2015
- 4 visites de groupes (catalogue diffusé auprès des autocaristes)
- 1 Duo vigneron

Pour les années avenir :

Les perspectives du programme 2017-2022 sont de poursuivre la coordination et la valorisation des offres en partenariats publics-privés et avec les différentes collectivités en valorisant une offre en accord avec l'esprit des lieux et favorisant le prolongement des séjours et l'étalement de la saison. (Exemple des « Escapades Nature sans voiture »).

V.4 Le Grand Site, opérateur du Bien « Causses et Cévennes »



V.4.1. Le plan de gestion du Bien « Causses et Cévennes »

V.4.2. La Convention et ses applications



Afin de garantir le maintien de la VUE et de valoriser les actions déjà mises en place de façon continue, l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes anime les partenariats avec les **opérateurs de terrain*** aussi appelés gestionnaires locaux du Bien, et aide à l'harmonisation des dispositifs.

Le plan de gestion 2015-2021 du Bien Causses et des Cévennes s'organise autour d'une **gouvernance basée sur le partenariat et l'échange** et favorisant la concertation avec le territoire. Gestionnaire local du Bien, le Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles est pleinement associé à la gestion du Bien à travers des groupes de travail thématiques, particulièrement celui qui s'attache à la coordination globale du plan de gestion, mais également des réunions inter-structures (Entente-SM-CPIE) et la conférence territoriale. **Une convention est établie avec chaque opérateur de terrain pour préciser les possibilités et modalités d'intervention.** Cf. Annexe 15 : La convention entre le Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles et l'Entente des Causses et Cévennes et ses applications.

Le plan de gestion du Bien Causses et Cévennes se décline en 7 orientations et 18 objectifs.

Les grandes orientations stratégiques sont les suivantes :

- Aider au maintien de l'activité agropastorale
- Mieux connaître pour mieux gérer les paysages
- Mieux connaître et gérer les attributs du patrimoine bâti
- Accompagner les évolutions du territoire en architecture et urbanisme
- Aider au développement de nouvelles niches économiques
- Accompagner le développement d'un tourisme Causses et Cévennes

- Partager nos connaissances au niveau local et international

*Les opérateurs de terrain du Bien

- Parc national des Cévennes (PNC)
- Parc naturel régional des Grands Causses (PNR)
- Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles (SMGSCN)
- Centre permanent d'initiatives pour l'environnement des Causses méridionaux (CPIE CM)
- Association Conservatoire Larzac Templiers Hospitaliers
- SIVOM Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses

Des groupes de travail thématiques ont été constitués avec un technicien issu des différentes structures, opérateurs de terrain du Bien. Cinq groupes de travail ont ainsi été formés : Agropastoralisme ; Culture et patrimoine ; Communication et tourisme ; Paysage ; et un groupe de travail spécifique plan de gestion.

Ainsi, le plan de gestion constitue à ce titre un outil indispensable pour structurer la valorisation des actions mises en place par les gestionnaires locaux dans l'intérêt du maintien de la VUE. Lui est adossé un plan d'actions concrètes élaboré en concertation avec tous les acteurs. La mise en œuvre de ces actions est déclinée dans des conventions de partenariat entre l'Entente et les gestionnaires locaux pour d'une part recenser toutes les actions menées en faveur de la conservation du Bien et d'autre part valoriser le travail réalisé.

Le 19 décembre 2014, une convention d'objectifs pour les Causses et les Cévennes a été signée entre l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes et les 3 gestionnaires d'Opérations Grand Site et de Grand Site de France (Cf. Annexe 15: La convention entre le Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles et l'Entente des Causses et Cévennes et ses applications). Cette convention précise les engagements des signataires pour mettre en œuvre un projet territorial de valorisation durable, à l'échelle du Bien, dans une perspective internationale d'échanges économiques, culturels et scientifiques. Pour cela un programme annuel d'actions concrètes a été établi par avenant à la convention. Cette annexe, présentée ci-dessous, met en évidence les actions concrètes menées ou programmées sur le Grand Site du Cirque de Navacelles qui participent à atteindre les objectifs définis dans le plan de gestion du Bien Causses et Cévennes, soit directement par le Syndicat mixte, soit par l'action de ses partenaires (Communautés de communes, conseil départementaux, CPIE des Causses méridionaux, associations...).

ANNEES 2016-2017



Correspondance des actions Grand Site du Cirque de Navacelles / Plan de gestion du Bien Causses et Cévennes

PLAN DE GESTION ET PLAN D'ACTION CAUSSES ET CEVENNES		PLAN D' ACTIONS SUR LE GRAND SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES 2017-2022
Orientation n°	Intitulé de l'action	Extraits des Actions 2016 – 2017 contribuant au plan d'actions Causses Et Cévennes
n° 1 : Aider au maintien de l'activité agropastorale		
Objectif n°1.3 : Conforter et développer les espaces agropastoraux	1.3.3 Reconquérir des espaces à vocation pastorale	Brûlage dirigé et ouverture de milieu suivant les plans de gestion des Espaces naturels Sensibles de Blandas (46ha)/ la Vernède (330 ha)/ le Castelet - Portail (La Prunarède) (660 ha)
	1.3.6 Contractualiser plusieurs milliers d'hectares pour une gestion pastorale : projet agri environnemental territorial	Convention de pâturage CD30- agriculteur : 43ha- 300 têtes aubrac-4ans depuis 08/2015, Convention pour fauchage du méandre dans le hameau de Navacelles entre la mairie et un agriculteur (9ha)
n° 2 : Mieux connaître pour mieux gérer les paysages		
Objectif n°2.1 : Développer les connaissances sur les systèmes de paysages	2.1.3 Développer une approche des systèmes de paysages	Animation de la démarche de définition de secteurs prioritaires pour les paysages et perspectives combinant enjeux biodiversité, paysage, agriculture avec les acteurs (Etat, CAUE, départements, CPIE,...) et suivi du maintien des milieux ouverts.
Objectif n°2.2 : Se doter d'outils de suivi et de gestion du paysage	2.2.1 Développer le volet paysager de l'observatoire du Bien Causses et Cévennes	Le SMNav et le CPIE-ACM participent au groupe de travail du le Ministère de l'environnement avec le Réseau des Grand Site de France : partage des bonnes techniques de valorisation, utilisation comme outils de décision pour l'aménagement du territoire... Mise en cohérence de l'observatoire avec les secteurs à enjeux pour ouverture des milieux et contenir les boisements, les perspectives sur les grands espaces ouverts et les silhouettes villageoises.
	2.2.5 Mettre en œuvre le programme de renforcement des protections réglementaires	Accompagnement des collectivités pour l'extension du classement en cœur du Grand Site actuellement 1 200ha qui passerait à ~5 257 ha : enquête publique printemps 2016 ; puis passage en commission départementale des sites du Gard puis de l'Hérault ; puis passage en commission supérieure des sites, perspectives et paysages
n° 3 : Mieux connaître et gérer les attributs du patrimoine agropastoral		
Objectif n°3.1 : Développer les connaissances du patrimoine bâti et de l'histoire des Causses et des Cévennes	3.1.1 Mener l'inventaire du patrimoine agropastoral : définition d'une méthodologie, travail typologique, identification de la faisabilité d'interprétation	Diagnostic historique, anciennes cartes postales sur le hameau de Navacelles et ses abords Recensement des attributs de l'agropastoralisme sur les 14 communes et 46 000ha du Grand Site
Objectif n°3.2 : Pérenniser le patrimoine	3.2.1 Mener des programmes de restauration du patrimoine non classé de type « opérations d'entretien prioritaires du patrimoine bâti » suite à l'inventaire	Etude de faisabilité de la restauration des cabanes des Serizières et Etude foncière sur les Serizières (gorges de la Vis), ancien secteur viticole et fruitiers pour un projet d'AFA (association foncière agricole) Restauration terrasses, murets et valorisation des espaces publics du hameau du Cirque de Navacelles (2016-2020)
n° 4 : Accompagner les évolutions du territoire en architecture et urbanisme		
Objectif n°4.1 : Accompagner les évolutions en architecture	4.1.1 Élaborer des recommandations architecturales et paysagères pour les constructions nouvelles	Elaboration de fiche pratique dans le cadre de la charte paysagère et architecturale pour des recommandations pour :

Objectif n°4.1 : Accompagner les évolutions en architecture	(habitat et bâtiments agricoles) et les aménagements de villages	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les terres agricoles aux abords immédiats des villages; • Promouvoir la qualité architecturale et l'insertion paysagère des bâtiments agricoles. • Préserver et mettre en valeur les silhouettes identitaires des villages; • Réinvestir les centres anciens en réhabilitant l'espace public et le bâti; • Concevoir et réaliser des extensions villageoises en accord avec l'existant • Réhabiliter et valoriser le patrimoine bâti des villages et hameaux; • Identifier les mas isolés de valeur patrimoniale, préserver leurs caractères architecturaux; • Promouvoir une architecture contemporaine adaptée au contexte locale
	4.1.2 Mettre en place un dispositif d'accompagnement à l'échelle du territoire des porteurs de projets de nouveaux bâtiments, notamment agricoles en lien avec les CAUE, MPF et les parcs et Grands Sites du territoire	Mise en place d'une assistance avec les CAUE du Gard et de l'Hérault pour les demandes sur le territoire du Grand Site : permanences de conseil au Vigan et au Caylar pour les pétitionnaires privés tous les 15 jours
	4.1.4 Mettre à la disposition des élus des « boîtes à outils » sur la réglementation, l'urbanisme et la qualité architecturale	Diffusion du guide pratique de recommandations de la Charte paysagère et architecturale dans les mairies du Grand Site.
Objectif n°4.2 : Intégrer les enjeux C&C dans les outils de planification urbaine	4.2.1 Intégrer les enjeux Causses et Cévennes dans l'élaboration des documents d'urbanisme	Mise en place d'une assistance avec les CAUE du Gard et de l'Hérault sur demandes avec les communes
n°5 : Aider au développement de nouvelles niches économiques		
Objectif n°5.1: Valoriser les produits directement issus de l'agropastoralisme	5.1.1 Accompagner la promotion des circuits courts en lien avec l'agropastoralisme et le « manger local »	Vente de produits locaux à la Baume Auriol et aux belvédères de Blandas
	5.1.2 Promouvoir et mettre en découverte des produits labellisés en lien avec l'agropastoralisme	Mise en ligne des guides et annuaires des producteurs sur site internet du Grand Site Intégration aux supports de communication du Grand Site d'un descriptif des produits et de l'agriculture contemporaine. Renvoi vers les lieux de vente directe du Grand Site.
n° 6 : Accompagner le développement d'un tourisme Causses et Cévennes		
Objectif n°6.1: Se doter d'outils communs pour une meilleure qualification de la destination C&C et mieux connaître les visiteurs	6.1.1 Se doter d'une stratégie touristique à l'échelle du Bien	Mise en œuvre d'une stratégie de requalification touristique et patrimoniale des espaces publics du hameau du Cirque de Navacelles (2016-2020) pour un meilleur accueil des visiteurs
		Poursuite du groupe de travail 2 CDT-2OT-2comcom pour travailler à des produits communs et à l'offre touristique pour le Grand Site
		Animation d'un groupe de travail dynamique de l'économie patrimoniale et touristique du Grand Site
		Mise en place d'une carte touristique commune au Grand Site valorisant les « haltes patrimoine » et diffusant la fréquentation à l'ensemble du territoire
		Mise en place d'un site internet et d'une carte interactive Grand Site avec les prestataires et les ambassadeurs C&C
6.1.2 Se doter d'un observatoire du tourisme C&C en mutualisant les outils existants	Observatoire de la fréquentation touristique : compilation et ordination des données routières des départements + comptages manuels trafic et rotation des véhicules, 4 fois par an (2 hautes saison, 2 basses saison) tous les 3 ans ou tous les ans si modifications importantes. Coordination et échanges sur les différentes actions menées	
Objectif n°6.2: Développer de nouveaux produits en lien avec l'agropastoralisme	6.2.4 Proposer un accès au patrimoine naturel pour le public handicapé	Intégration de l'accueil des personnes à mobilité réduite dans la mise en œuvre d'une stratégie de requalification touristique et patrimoniale des espaces publics du hameau du Cirque de Navacelles (2016-2020); en complément des aménagements pour personnes à mobilité réduite déjà réalisés aux belvédères de Blandas (1,5km)
n°7 : Partager nos connaissances au niveau local et international		
Objectif n°7.1: Sensibiliser	7.1.1 Se doter d'un schéma d'interprétation à l'échelle du Bien, créer ou mettre en réseau un ou des centres	Valorisation des haltes patrimoine qui s'organisent autour des attributs de l'agropastoralisme et mise en tourisme (accès, foncier, documents de valorisation, internet) et mise en place de circuits touristiques : routiers, vélos ...

	de ressources sur l'agropastoralisme, moderniser et adapter les points d'accueils, développer une muséographie qualitative spécifique à l'agropastoralisme	Mise à disposition d'une tablette de visite en office de tourisme sur l'ancienne cave à fromage Vitalis de la Vacquerie + les patrimoines restaurés autour de la Baume Auriol (lavogne, enclos pastoral...)
		Mise en place d'un programme des animations du Grand Site intégrant les acteurs touristiques privés et publics.
7.1.2 Développer des outils de communication C&C pour grand public et public averti		Mise en place de 2 lieux d'exposition à la Baume Auriol et au belvédère de Blandas sur l'agropastoralisme
		Le syndicat mixte coordonnera la mise en place d'une exposition sur l'observatoire des paysages et la charte paysagère et architecturale et la mise en place de réunion de sensibilisation sur la charte
7.1.4 Développer des outils pédagogiques		Mise en place des patrouilles des éco-volontaires pour les visiteurs avec des lectures de paysage et information sur les patrimoines et l'agropastoralisme (8 éco-volontaires pendant la saison estivale en accueil sur site aux départs de balades)
7.1.8 Sensibiliser les élus et les acteurs locaux à la compréhension et à l'appropriation des enjeux Causses et Cévennes		Dans le cadre de la formation des ambassadeurs C&C, le SMGSNav assure un relais pour l'ENTENTE Causses et Cévennes pour l'animation du réseau des ambassadeurs en ouvrant ses formations qui permettent de renforcer les connaissances sur le Bien Causses et Cévennes aux ambassadeurs Causses et Cévennes. Ces formations permettent aussi un échange et un partage local et donc une mise en réseau des acteurs.

L'exemple de la démarche Ambassadeurs

Un réseau d'acteurs touristiques et agricoles s'est développé pour faire vivre le territoire des Causses et des Cévennes et promouvoir les valeurs véhiculées par l'Unesco et l'agropastoralisme. Ce réseau est indispensable pour relayer les actions des institutions engagées dans la gestion du Bien car il signe l'appropriation effective des Causses et des Cévennes par les personnes qui y vivent au quotidien.

Chaque ambassadeur, formé sur l'objet de l'inscription, diffuse l'information auprès de ses clients en proposant une ou plusieurs actions permettant une découverte vivante de l'agropastoralisme.

Aujourd'hui, ce réseau compte 157 ambassadeurs, dont 18 à l'échelle du Grand Site.

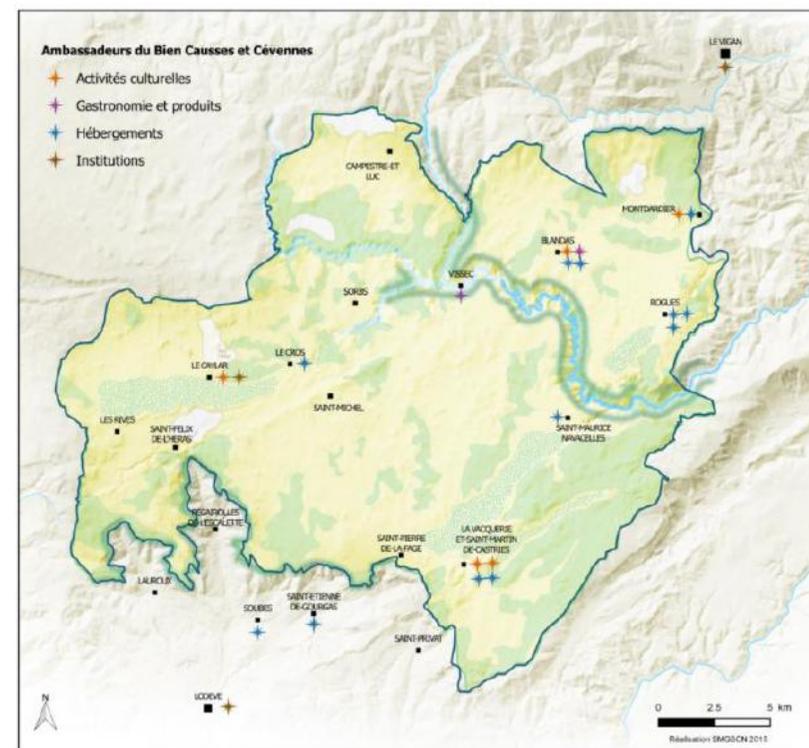
Ces ambassadeurs s'engagent à mettre en place des propositions pour les visiteurs en rapport avec l'identité du Bien et l'agropastoralisme méditerranéen.

Les formations du Grand Site mises en place dans le cadre des Rencontres du Grand Site, regroupe les ambassadeurs C&C du territoire et d'autres professionnels qui se sensibilisent ainsi à la démarche.

A l'échelle du Grand Site du Cirque de Navacelles le réseau d'ambassadeurs est composé principalement de prestataires d'activités culturelles et de loisirs et de structures d'hébergement et de restauration.



Le Grand Site du Cirque de Navacelles
Les Ambassadeurs du Bien Causses et Cévennes (2015)



VI. La mise en œuvre



- VI.1. Une gouvernance et des moyens stables
- VI.2. Le suivi et l'évaluation



VI.1. Une gouvernance et des moyens stables

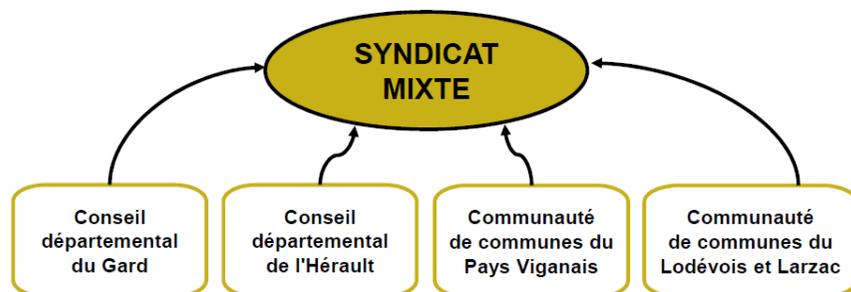


VI.1.1. La gouvernance du Grand Site

VI.1.2. Une démarche participative, d'informations et de formations



Le Syndicat mixte, structure gestionnaire du Grand Site du Cirque de Navacelles, est composé des communautés de communes du Pays Viganais et du Lodévois et Larzac et des deux départements du Gard et de l'Hérault.



Le Syndicat mixte valide en comité syndical les décisions sur les opérations et actions à entreprendre, anime et suit les projets de l'Opération Grand Site. Il veille à l'information des populations locales et acteurs locaux, pour susciter leur participation et faciliter la concertation ainsi qu'au suivi scientifique interdisciplinaire du Grand Site.

Le Syndicat mixte emploie à l'année en personnel propre à temps plein une **directrice et une chargée de missions**. Les **services sont mutualisés** avec les communautés de communes du Pays viganais pour l'équivalent à l'année de 2 ETP dans les domaines des ressources humaines, des finances et de la comptabilité, de l'administration des assemblées et marchés publics, de la réception dans le bâtiment, des services techniques liés aux locaux administratifs, de l'informatique et du SIG et des personnels dédiés.

Au total, ce sont donc 4 postes en équivalent temps plein qui sont à l'année sur le Syndicat mixte Grand Site du Cirque de Navacelles.

De façon saisonnière, un agent **d'entretien et de gestion** dans le cœur du cirque est employé sur 6 mois par le Syndicat mixte à temps partiel (0,33 ETP). Sont également mise en place sur 2 mois des **équipes de 4 éco-volontaires** durant les 2 mois de la saison estivale.

Le Syndicat mixte d'étude et de pilotage du Grand Site du Cirque de Navacelles a une équipe de dimension très modeste qui pourrait constituer une difficulté pour un si grand territoire. Pourtant sur ce territoire peu peuplé, 1 671 habitants, **l'association et la collaboration** ont été les mots d'ordre d'organisation et de construction du projet. Le **travail collaboratif** s'organise avec les structures membres autour **d'une équipe projet**. Il bénéficie aussi **du partenariat fort** avec des structures existantes, comme les CAUE des deux départements, et plus localement et depuis de nombreuses années avec le CPIE des Causses des Causses méridionaux sur tous les aspects ouverture des paysages, structure qui associe aussi bien les représentants institutionnels, professionnels ou associatifs.

L'association des populations locales et forces vives du territoire est une caractéristique forte de l'action du Grand Site. Chaque année sont organisées des réunions publiques, des journées d'échange et des ateliers dans tous les secteurs d'activité liés à la vie du grand paysage. Les professionnels du tourisme sont, pour beaucoup, membres du réseau des ambassadeurs Causses et Cévennes..

De plus, **des moyens sont mobilisés dans chaque structure membre et partenaires** sur des missions spécifiques ponctuelles ou continues qui contribuent au projet, à la gestion et l'accueil sur le Grand Site, notamment :

- Brigade des gardes de l'environnement des Conseils départementaux pour le suivi et l'acquisition de connaissances sur les Espaces Naturels Sensibles
- Entretien des itinéraires de grandes randonnées par les Conseils départementaux et partenaires et Régie rurale pour l'entretien des sentiers communautaires
- Gestion de l'accueil dans les Offices de Tourisme et Maisons de site
- Guides du patrimoine ou lecture de paysage et chargés d'Inventaire
- Sensibilisation dans les écoles par le CPIE des Causses méridionaux
- Animation, rédaction et mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000
- Maîtrise d'ouvrage des projets d'investissement...

Le comité technique, instance collective de travail

Il est l'instance de suivi et de travail qui permet la préparation des Comités de pilotage et Comités syndicaux. Il est le lieu de débat et de concertation technique mais aussi d'échange avec les services de l'Etat et les partenaires locaux (CCI, chambres d'agriculture...). Il est composé des représentants des structures membres du syndicat, du CPIE, de la DREAL et des STAP des deux départements. Sous sa forme élargie, il est ouvert à l'ensemble des partenaires locaux, structures de l'Etat prenant part aux projets sous forme du Comité de suivi par opération.

Animé par la directrice du Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles, il se réunit depuis fin 2010 tous les 2 à 3 mois sur les communes du territoire du Grand Site ... ou sur Lodève ou Le Vigan. Des comités techniques spécifiques pour le suivi d'une action sont également réunis suivant le déroulé des études.



Une équipe projet, émanation du comité technique du Grand Site, coordonnée par le Syndicat mixte, regroupe les personnels techniques dédiés au Grand Site de chacune des entités. Ils sont sollicités de façon globale pour la réflexion et le pilotage de l'Opération Grand Site. Il assure avec les équipes de leur collectivité.

Un partenariat étroit avec le CPIE des Causses méridionaux

Le portage de la partie animation, rédaction et mise en œuvre des actions agro-environnementales (Natura 2000, OCAGER...) mais aussi une partie de l'animation grand public/ scolaire et le volet centre de ressources et publication est confié au **Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement des Causses méridionaux**.

Il est composé d'1/3 élus, d'1/3 de socioprofessionnels agricoles et forestiers et d'1/3 d'associations de protection de la nature, d'éducation à l'environnement et de chasseurs issus à parité des départements du Gard et de l'Hérault. Son fonctionnement est partenarial. Créée en 1994, l'association a pour objet général d'assurer la sauvegarde, la mise en valeur, le développement concerté et durable ainsi que la promotion des causses héraultais et gardois dénommés « Causses Méridionaux » et leurs piémonts « Lodévois » et « Gorges de la Vis et de la Virenque ». Ses domaines de compétences portent sur l'agriculture et l'élevage, la forêt, l'environnement, l'éducation à l'environnement et au développement durable et la découverte du territoire. L'association a 4 missions :

- la connaissance et le suivi des évolutions du territoire ;
- la gestion de l'espace, le développement concerté et durable du territoire ;
- l'accompagnement du territoire au service de politiques publiques et de projets de développement durable ;
- la découverte du territoire, la sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement pour un développement durable.

Formalisée par une convention pluriannuelle (Cf. Annexe 16 : La convention entre le Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles et le CPIE des causses méridionaux), **une interaction forte existe entre les deux structures** depuis 2008. **Ce partenariat est fondé sur une communauté de valeurs et de convictions pour la gestion et la valorisation du Grand Site du Cirque de Navacelles et plus largement du Bien Causses et Cévennes**. Les politiques publiques mises en œuvre par chaque structure, convergent vers des objectifs communs de gestion du territoire en intervenant avec des outils différenciés.

Le CPIE-ACM est un des opérateurs locaux de gestion du Bien Causses et Cévennes. A ce titre, il intervient dans les champs d'action suivants :

- agropastoralisme, sylviculture, biodiversité et paysages (inventaire, diagnostic, accompagnement technique, gestion et développement du territoire),

- pédagogie au territoire (animation, conception d'outils pédagogiques, de promotion et de communication, conception d'aménagements pédagogiques, publications)
- éducation à l'environnement et au développement durable (animation et accompagnement pédagogique).

Une relation permanente avec l'Entente Interdépartementale Causse & Cévennes

Opérateur du Bien Causse & Cévennes, le Syndicat mixte entretient des relations régulières avec l'Entente Causse & Cévennes pour contribuer à la mise en œuvre du plan de gestion du Bien à travers le programme d'actions du Grand Site. Les actions engagées et à venir, vont renforcer cette dynamique, afin de mutualiser et valoriser les actions respectives pour le Grand Site et le Bien.

Le Comité syndical et le Bureau syndical

Le **Comité syndical** est l'organe délibérant du Syndicat mixte. Il participe à son fonctionnement et suit la mise en œuvre du plan d'actions. Il intervient dans plusieurs domaines : élections du Président et des Vice-présidents, budget, comptabilité et trésorerie, ressources humaines, programmes prévisionnels d'activités et de travaux, restitution des travaux menés en Commissions, décisions et orientations afférentes.

Le **Bureau syndical** a un rôle de planification et d'anticipation. Il assure notamment le suivi et selon le cas les modifications des actions en cours et des subventions et prépare l'ordre du jour des Comités syndicaux.

Le Comité de pilotage de l'OGS, organe de validation et de concertation

Le Comité de pilotage de l'OGS accompagne le projet global pour le Grand Site. Il assure une pré-validation des orientations stratégiques et des opérations et actions à entreprendre. Il est le lieu d'information et de suivi de l'Opération Grand Site qui permet que les différents maîtres d'ouvrage aient connaissance des évolutions des actions et rendent compte collectivement de leurs avancées.

Il est composé des membres du Syndicat mixte, du Comité technique élargi à l'ensemble des services de l'Etat, des collectivités et partenaires

concernés et des associations représentatives. Il se réunit tous les ans ou deux ans, en coprésidence du Syndicat mixte et des deux sous-préfets de Lodève et du Vigan.

Une gouvernance élargie

Pour chaque étude ou projet, un **Comité de suivi et de concertation** peut être mis en place à la demande du maître d'ouvrage (Syndicat mixte, Communautés de communes, mairies, départements) mené par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre (bureau d'étude...). Il pré-validate les étapes intermédiaires et les avancées du projet en lien avec le Comité technique et le Comité syndical. Il associe localement les personnes concernées et les personnes ressource.

Les moyens financiers

a) Le fonctionnement du Syndicat Mixte

Il est financé par chaque entité membre selon les contributions suivantes déterminées dans les statuts :

- Département de l'Hérault : 34 %
- Département du Gard : 34 %
- Communauté de Communes du Lodévois Larzac : 16%
- Communauté de Communes du Pays Viganais : 16 %

Ce budget, anciennement de 60 000€, a été déplafonné en 2012 et évalué annuellement selon les objectifs. En 2016, il est **de 140 000€** et finance le fonctionnement du Syndicat mixte (dont salaires) et l'autofinancement des études.

La communauté de commune du Pays Viganais met à disposition gracieusement les services et les moyens matériels d'exercice des missions (un bureau, une ligne téléphonique,...). Seules sont facturées au Syndicat Mixte les fournitures administratives et charges liées à l'exécution des missions (logiciel, réception...) sous forme d'un forfait estimé à 4 000€.

b) Les actions

Les actions **en maîtrise d'ouvrage des Communautés de communes** de l'Opération Grand Site du Navacelles sont incluses dans diverses contractualisations de type contrat de pays, contrat de territoire... Elles font partie des programmes pluriannuels des communautés de communes. Les financements des actions entrent donc dans ce cadre.

Les actions qui contribuent au plan de gestion de l'Entente sont financées dans le cadre des activités générales du Syndicat mixte du Grand Site.

Le Syndicat mixte, gestionnaire du Grand Site du Cirque de Navacelles, et ses partenaires, ont mis en œuvre, dès 2009, une démarche de consultation, d'information et de formations à l'attention des habitants, des visiteurs, des professionnels du tourisme, des élus et autres acteurs du territoire.

A l'échelle du site classé

Principaux concernés par la fréquentation du Grand Site, **les habitants du hameau de Navacelles** sont associés systématiquement aux projets structurants en lien avec leur quotidien et leur cadre de vie. Depuis 2009, 20 réunions ont été organisées avec les habitants du hameau pour recueillir leurs attentes et besoins en termes de gestion du hameau.

Des comités de suivi et de pilotage par opération ont été organisés par les maîtres d'ouvrage lors des aménagements et réhabilitation sur les belvédères.

La consultation se poursuit sur des dossiers ou thématiques spécifiques, avec les habitants, élus, conseillers municipaux et partenaires du Grand Site sur les différents projets : projet agricole et patrimonial aux Serzières, Enquête publique pour l'extension du site classé, ...

A l'échelle de l'Opération Grand Site de Navacelles

Des réunions publiques ont été menées en 2012 pour informer sur l'opération Grand Site. **Des plaquettes d'information** ont été distribuées dans l'ensemble des boîtes lettres du Grand Site (voir ci-contre).

Le site internet créé en 2014, permet aussi une information et des contacts via un formulaire de question. Une moyenne de 200 connexion/jour annuel entre 2014 et 2015.

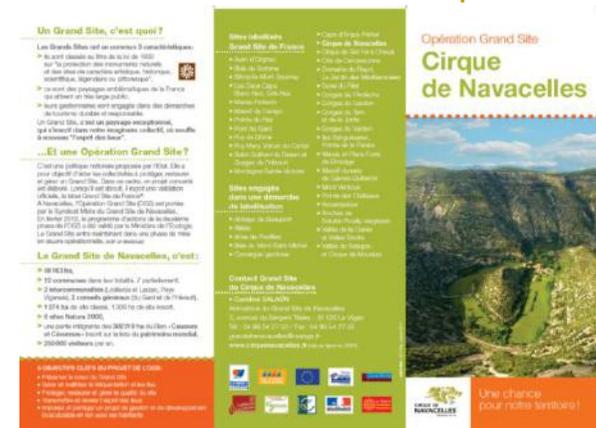
Des ateliers, réunions publiques ont été menées dans le cadre du plan de circulation puis de la charte paysagère et architecturale. Ces dernières ont associés les élus et conseillers municipaux, puis les agriculteurs, puis les habitants et partenaires du Grand Site, les dernières ayant eu lieu fin 2015. Courriers et envois en boîtes aux lettres ont déjà permis une bonne diffusion de l'acte d'engagement.

Une exposition en 2016-17 et des réunions publiques d'information annuelles seront mises en place dans les prochaines années. Lors de ces réunions, c'est tant la charte paysagère et architecturale que l'ensemble du projet du Grand Site et ses ambitions qui sont abordés.

En association avec les professionnels du tourisme lors des Rencontres du Grand Site, échanges et réflexions sont mis en place autour du Grand Site, son identité et Esprits de lieux, mais aussi autour des actions en cours et l'orientation des actions à venir : quel tourisme pour le Grand Site ? Quelle mise en réseau ? Autour de projets, de séjours ?...

Enfin **la concertation avec les partenaires est permanente** : par exemple avec le groupe de travail « gouvernance touristique, promotion et marketing » qui réunit les offices de tourisme, agences de développement touristiques, le CPIE Causses méridionaux, les collectivités et les départements ; les formations annuelles à l'attention des nouveaux agents d'accueil des offices de tourisme, les réunions transversales par structures membres pour informer de l'avancer des dossiers soit en réunions techniques ou conseils communautaires...

La plaquette « habitants » diffusée à 21 000 exemplaires



Plaquette de présentation de l'Opération Grand Site à destination des habitants (Recto)

Enfin, de **nombreuses actions de sensibilisation et pédagogiques** sont également menées en collaboration avec le CPIE : l'atelier dans les coulisses du Grand Site qui après une mise en place dans les écoles, a été développé pour les familles aux belvédères ; les formations pour les professionnels du tourisme, les balades nature à destination des habitants...

VI.2. Le suivi et l'évaluation

Le Syndicat Mixte du Grand Site dispose déjà de l'arsenal nécessaire au suivi de l'exécution de ses programmes et de plusieurs observatoires du territoire. Ces outils de suivi et d'évaluation continueront d'être mis en œuvre. De plus, le Grand Site se propose en fin de période d'y ajouter une phase d'évaluation partagée entre les acteurs du territoire.

VI.2.1. L'exécution du programme 2017-2022

VI.2.2. L'impact de la politique du Grand Site sur le territoire

VI.2.3. Un jugement partagé sur la période 2017-2022



VI.2.1. L'exécution du programme 2017 - 2022

Le Grand Site fournit chaque année à ses instances les bilans chiffrés des actions mises en œuvre par rapport aux prévisions. La même démarche est conduite avec l'Etat (DREAL) au cours des conférences budgétaires. Les tableaux des réalisations et les prévisions pour la prochaine période contenus dans le présent document ont été réalisés grâce à ce type de suivi continu. Ils continueront d'être produits annuellement et de façon récapitulative en fin de période.

VI.2.2. L'impact de la politique du Grand Site sur le territoire

De nombreux travaux ont été réalisés dans le cadre de l'OGS 2008-2015 et en particulier :

- Le schéma d'orientation pour l'aménagement et la valorisation du hameau de Navacelles
- La charte paysagère et architecturale
- Le plan de circulation et de stationnement
- Le schéma de gestion des activités de pleine nature
- Le Schéma d'interprétation du patrimoine

Ils comportent tous des diagnostics et constituent les 5 documents de référence de l'état du Grand Site en 2008.

Mais pour mesurer l'impact de la préservation et de la valorisation du Grand Site par ses acteurs, le Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles dispose déjà de plusieurs outils comme l'observatoire de la fréquentation, le suivi de l'état du site ou l'observatoire du paysage. D'autres outils devront être développés comme l'observatoire économique et touristique pour lequel seules quelques bases sont en place.

VI.2.2.1. le suivi et l'état du site

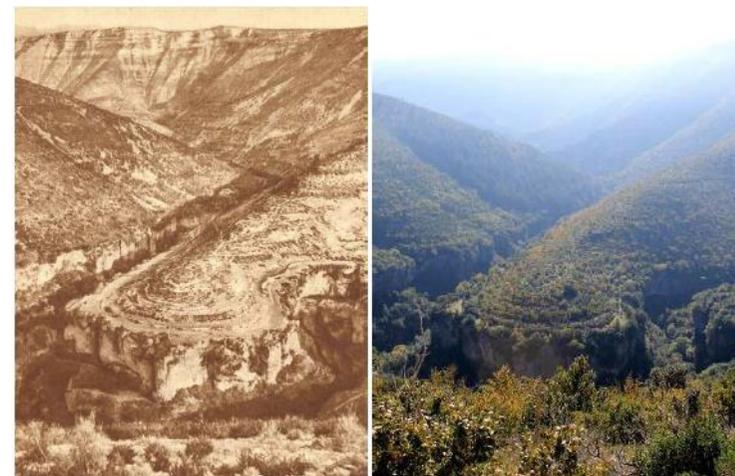
Le Syndicat mixte assure avec ses partenaires une veille permanente sur l'évolution du territoire (suivi de terrain, retour des éco-volontaires, toute remarques d'habitants, usagers...) et gère les situations d'urgence (mobilisation des services compétents en matière de gestion des routes, des accès, des cours d'eau, de la signalétique, des sentiers...).

VI.2.2.2. l'observatoire photographique des paysages



Depuis 2006, le CPIE des Causses méridionaux a mis en place un observatoire photographique des paysages avec un double objectif de recueillir des photographies préexistantes d'une part « volet rétrospectif », et d'autre part, de constituer un observatoire de nouvelles photographies avec réalisation d'un itinéraire d'observation pour en assurer les futures prises de vues « volet contemporain ». Depuis 2014, 5 circuits font l'objet de prises de vues régulières annuelles voire biennuelles représentant un total de 121 points photo.

L'observatoire Photographique des Paysages permettant de constituer un fonds de séries photographiques est à la fois un outil d'aide à la décision (pour les élus notamment) et un contenu de ressources pédagogiques dans un but de sensibilisation / éducation.



En 2014, le CPIE a mis en cohérence les thèmes et les arguments de l'Observatoire avec ceux de l'Observatoire Photographique Causses & Cévennes et les thèmes et études référence du Grand Site suite à l'élaboration des 5 schémas de référence :

- Processus de fermeture / ouverture des paysages
- Evolution de l'espace agricole
- Evolution des attributs culturels
- Evolution des paysages emblématiques
- Evolution de l'urbanisation
- Evolution de la fréquentation touristique
- Evolution du site classé (Grand Site)
- Suivi des travaux et aménagements

En 2015, le Syndicat mixte et le CPIE ont retravaillé les itinéraires d'observation (lieux de prise de vue) afin d'intégrer les enjeux paysagers du Grand Site identifiés lors des différentes études structurantes (points de vue depuis les routes emblématiques, silhouettes des villages, site classé, abords des gorges, buisseries, ...), retenant près de 70 points de prise de vue.

L'Observatoire Photographique des Paysages est une action menée de façon continue en lien avec le CPIE des Causses méridionaux et l'Entente des Causses et des Cévennes.

VI.2.2.3. l'observatoire de la fréquentation

L'étude de fréquentation réalisée en 2008, a été complétée par les apports du plan de circulation et de stationnement réalisé en 2012-2014. Une méthodologie de comptages manuels et automatiques a été retenue, afin de suivre l'évolution de la fréquentation et vérifier l'efficacité des actions réalisées, notamment sur l'évolution de la fréquentation des belvédères, tel que présenté ultérieurement.

Cette méthodologie repose sur des sessions organisées tous les 3 ans, voire tous les ans en cas de variations importantes. Le dispositif repose sur des comptages manuels (comptages occupationnels et de rotation des véhicules) pendant 4 périodes (avril, juillet, août, septembre) sur 3 points fixes (hameau et 2 belvédères) et 4 points ponctuels (4 portes randonnée) auxquels s'ajoutent des comptages routiers en 8 points pendant 7 jours répartis sur les départements du Gard et de l'Hérault.

La pose d'éco-compteurs permettra le suivi de la fréquentation piétonne, cycliste et/ou équestre. Un éco-compteur est déjà en place entre Blandas et le belvédère de Blandas. Le projet d'aménagement des sentiers dans le hameau devra prévoir l'implantation des éco-compteurs.

L'Observatoire de la fréquentation est une action menée de façon continue. La pose d'éco-compteurs fait l'objet d'une action spécifique pour le cœur du site dans les années à venir.

VI.2.2.4. l'observatoire économique et touristique

Une première démarche de connaissance et de qualification des prestataires touristiques a été réalisée au travers des actions engagées dans le précédent programme : prestataires Activités de pleine nature, hébergements, restaurants, offre de produits du terroir, activités culturels, environnementales et patrimoniales...

En relation avec les services de l'observatoire du tourisme des départements, il faudra identifier les outils disponibles et les besoins des services en matière d'observatoire socio-économique du tourisme et des loisirs.

Données économiques de 2014

- * **24 806** acheteurs à la boutique du Belvédère de La Baume Auriol
- * **22 910** visites payantes à la Grotte de Label, Le Caylar en Larzac
- * **2 500** acheteurs sur l'Espace Tourisme de l'A75 Le Caylar.

La mise en place d'une méthodologie d'observation économique fait l'objet d'une action du programme 2017-2022 en partenariat avec les structures départementales et locales en charge de la promotion et la valorisation touristique des territoires (ADT34, ADRT30, OT, Pays, Communautés de communes.)

D'autres outils développés par les collectivités parties prenantes à la politique du Grand Site pourront consacrer une part de leurs investigations sur le territoire (Région, départements et communautés de communes).

VI.2.3. Un jugement partagé sur la période 2017 - 2022



Le hameau de Navacelles

Enfin, pour clore la période 2017-2022 et ouvrir de nouvelles perspectives, le Syndicat Mixte du Grand Site se propose de réunir les membres du Syndicat Mixte, ses partenaires économiques, touristiques et scientifiques pour examiner les résultats finaux obtenus sur la période au moyen des outils de suivi et les observatoires.

A cette occasion, les instances du Grand Site du Cirque de Navacelles évalueront ensemble si la stratégie adoptée était pertinente et si les résultats obtenus peuvent être considérés comme satisfaisants. Ils

s'appuieront sur des questions évaluatives tirées des textes sur les ambitions du présent dossier de demande de label.

Voici quelques-unes des questions évaluatives qui peuvent d'ores et déjà être énoncées à partir du présent dossier :

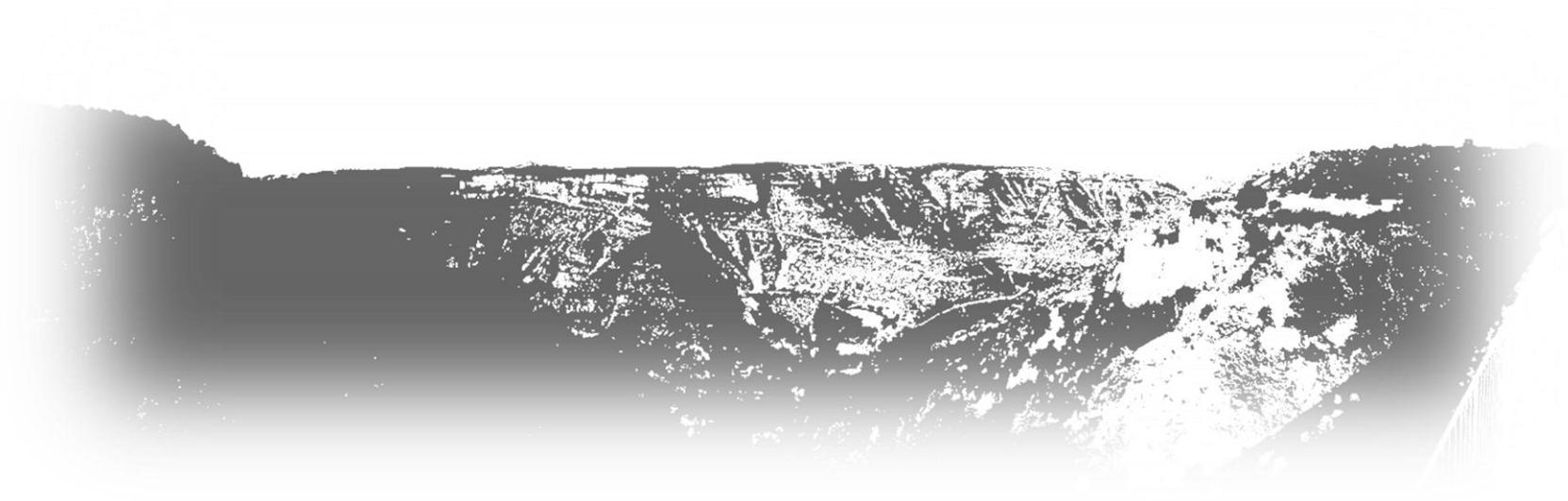
- En quoi peut-on dire que le site classé au sens de la loi de 1930 a été préservé ?
- En quoi le hameau de Navacelles a-t-il retrouvé la structure, l'aspect, le paysage et les fonctionnalités tels que prévus dans le programme de réhabilitation de 2016 ?
- Comment la gestion de la fréquentation a-t-elle permis de préserver la qualité paysagère du site classé ?

- Peut-on considérer la fréquentation du cœur du Grand Site comme soutenable et les relations entre les visiteurs et les habitants ont-elles évolué favorablement ?
- Comment et en quoi peut-on dire que le grand paysage ouvert a été maintenu ?
- Les itinéraires et perspectives remarquables du Grand Site ont-ils bénéficié d'actions de mise en valeur perceptibles ?
- En quoi le caractère de l'habitat a-t-il été soutenu, l'urbanisme contenu ?
- Comment la structuration de l'offre touristique a-t-elle permis d'élargir l'attractivité de l'ensemble du territoire ?
- Quels sont les résultats obtenus qui ont particulièrement concouru à l'exécution du plan de gestion du Bien Causses & Cévennes ?

A l'issue de cette session d'évaluation les membres du Syndicat Mixte porteront un jugement partagé sur la période au sens de la circulaire du Premier Ministre de 1990 sur l'évaluation des politiques publiques et se pencheront sur l'évolution du territoire et le fonctionnement de sa gouvernance.



VII - Le programme d'actions à 6 ans



Le programme 2017-2022 s'inscrit dans la continuité du programme précédent. Il marque plus encore l'engagement du Syndicat Mixte dans la gestion du Bien Causses et Cévennes inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2011. Il renforce les démarches menées depuis plus de 20 ans pour le maintien de milieux ouverts sur les causses. Il s'appuie sur la mise en œuvre de la charte paysagère et architecturale. Enfin, il répond aux attentes et recommandations de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages et du Ministère (Chargée de mission, Inspecteur des Sites).

A la faveur de la candidature au label Grand Site de France, les élus et membres du comité technique ont pris des engagements autour de 4 axes majeurs :

Axe 1 : LA GESTION DU COEUR DU GRAND SITE: Le hameau et les belvédères

Axe 2 : LE GRAND PAYSAGE DE HAUTE QUALITÉ

Axe 3 : LE GRAND SITE CATALYSEUR POUR LES RESSOURCES LOCALES

Axe 4 : LE GRAND SITE OPÉRATEUR CAUSSES & CÉVENNES ET LE SUIVI DE LA DÉMARCHE

Le premier axe, LA GESTION DU COEUR DU GRAND SITE, s'articule autour du projet de valorisation des espaces publics du hameau de Navacelles et des liaisons avec les belvédères. Ce premier projet devrait se concrétiser dans la première période de la programmation 2017-2022 et s'étendre sur une durée de 3 ans. Une coordination globale des travaux avec une maîtrise d'ouvrage déléguée sera assurée par la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac, pour le compte du département de l'Hérault et de la mairie de Saint-Maurice-Navacelles afin d'assurer une cohérence maximale et des coûts maîtrisés estimés à 1,7 millions d'euros. En parallèle, et sur toute la période de la programmation 2017-2022, les liaisons avec les belvédères seront améliorées pour encourager les modes de déplacement alternatifs à la voiture pour accéder au hameau. Au départ du belvédère de Blandas, le sentier piéton détourné de la route sera amélioré en termes de sécurité sur différentes portions ; le parking de délestage déjà mis en place sera géré et le service de navette poursuivi.

Au départ du belvédère de la Baume Auriol, le sentier piéton sera amélioré en termes de sécurité sur différentes portions ; un parking de délestage sera étudié avec la mise en place d'un service de navette. Par ailleurs, les sentiers de découverte autour du hameau, des gorges et des belvédères seront entretenus.

Le second axe, LE GRAND PAYSAGE DE HAUTE QUALITÉ, se décline en 4 dossiers : la mise en œuvre de la charte paysagère et architecturale ; la poursuite des actions en faveur du maintien des paysages ouverts ; la mise en place d'une étude concernant la signalétique ; et le renforcement de ces politiques et actions entre-elles en animant un dispositif de concertation et d'actions avec les forces vives de l'urbanisme, l'agriculture, la biodiversité et le tourisme pour la préservation du grand paysage et de ses perspectives. Cette animation permettrait de constituer une carte des vocations paysagère du Grand Site. La mise en œuvre de la charte paysagère et architecturale se compose de différentes actions dont la poursuite de l'approbation de la charte pour le 1/3 de communes restantes ; la pérennisation des permanences de conseils et d'assistance aux particuliers et aux élus au Vigan et au Caylar chacune deux fois par mois. Enfin une exposition sur les grands enjeux de la charte couplée avec des photos de l'observatoire photographique des paysages sera réalisée et les réunions publiques d'information annuelles seront reconduites. Le bilan des actions mises en place sera présenté.

Le troisième axe, LE GRAND SITE CATALYSEUR POUR LES RESSOURCES LOCALES, s'articule autour de 5 dossiers : l'accompagnement des mutations de l'agriculture, l'interprétation du territoire ; le développement des activités de pleine nature ; la communication ; l'animation de l'élaboration d'une stratégie touristique s'appuyant sur les démarches existantes autour des valeurs communes et de l'esprit des lieux. L'accompagnement des mutations de l'agriculture devra notamment permettre aux agriculteurs de participer aux alliances économiques avec les partenaires du territoire pour diversifier leur activité (accueil en collaboration avec des organismes pédagogiques, vente directe ou via les boutiques du terroir...). L'interprétation du territoire sera conduite avec cohérence, finesse et répartition réfléchie tout en préservant le mystère de ces grands espaces afin de permettre aux visiteurs et aux habitants de s'immerger, ressentir et découvrir ou redécouvrir ce patrimoine.

La valorisation des haltes patrimoine par le biais de fiches découverte numériques ainsi que par des parcours et circuits invitera à découvrir l'ensemble du territoire en autonomie sans nuire au paysage et en prolongeant les séjours.

Le développement des activités de pleine nature se poursuivra particulièrement autour de l'itinérance, des équipements pour la multi pratiques des sentiers et l'accroissement des séjours combinant plusieurs offres en harmonie avec le

territoire. La communication sera concentrée sur les offres et outils à l'échelle globale du Grand Site mais également vers les habitants et professionnels sur le projet pour le Grand Site de France, notamment via les Rencontres du Grand Site.

Le quatrième axe, LE GRAND SITE OPÉRATEUR CAUSSES & CÉVENNES ET LE SUIVI DE LA DÉMARCHE, est constitué par la mise en œuvre de la convention entre l'ENTENTE et le Syndicat Mixte. Elle formalise la contribution des actions sur le Grand Site au plan de gestion du Bien Causses et Cévennes, la mise en œuvre des observatoires existants (observatoire photographique des paysages, observatoire de la fréquentation) et la création d'un observatoire économique et touristique. Il s'agira aussi de suivre la contribution du Grand Site de France et d'évaluer avec les partenaires si la stratégie adoptée est pertinente et si les résultats obtenus peuvent être considérés comme satisfaisants.

Vous trouverez dans le tableau suivant, la programmation financière et technique indicative de ces opérations.

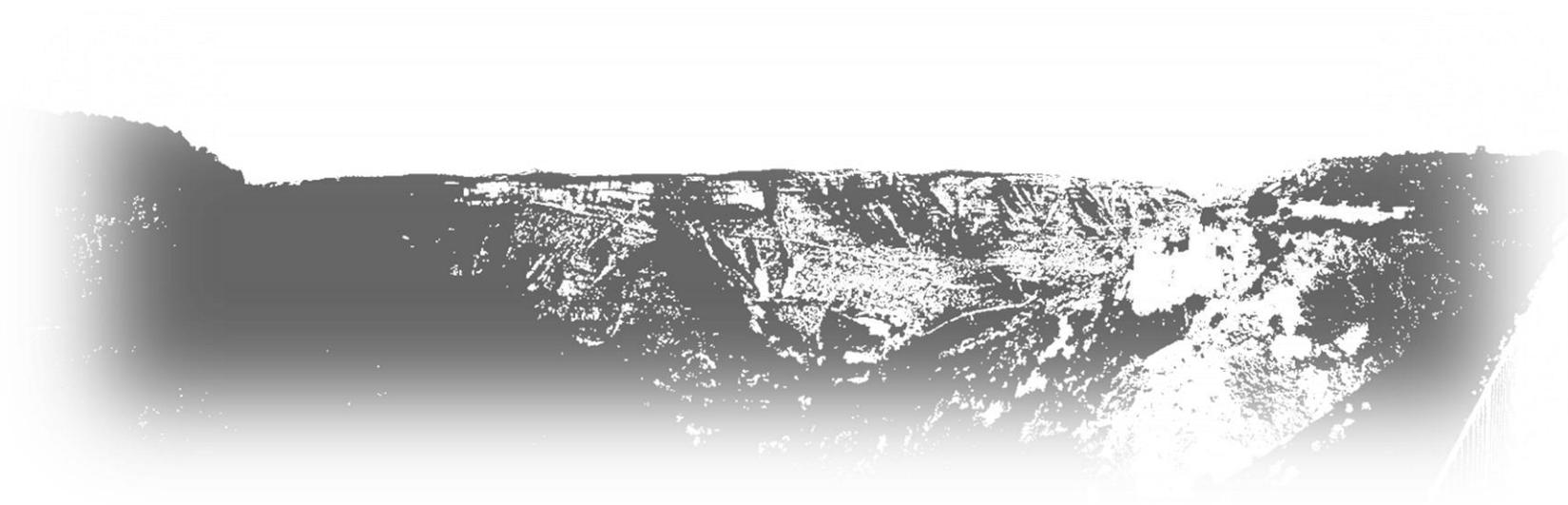


Programme 2017-2022

Axes stratégiques		Actions	Maîtrises d'ouvrage	T1 de 2017 à 2020	T2 de 2020 à 2022	Coût estimé	Partenariats financiers envisagés	Partenariats techniques
La gestion du cœur du Grand Site	A1	Extension du Site classé	DREAL Languedoc-Roussillon			NC		
	A2	Valorisation des espaces publics du hameau:				1,7 M €	50% FEDER - 20% Région - 10% Etat 20% autofinancement dont 3% CCL&L 3% Mairie - 14% CD34	SMGSN - Hérault énergie – DREAL -STAP Région - CD34 - CCL&L - ...
	A2.1	• Phase 1	Mairie St Maurice ; Maitrise d'ouvrage déléguée à la CCL&L					
	A2.2	• Phase 2	CD34 ; Maitrise d'ouvrage déléguée à la CCL&L					
	A2.3	• Phase 3	CD34 ; Maitrise d'ouvrage déléguée à la CCL&L					
	A3	STEP Hameau (30/34)	Mairie St Maurice pour la partie 34 SIVOM pour la partie 30			500 000 €	Côté Hérault : 20% Etat – 30% CD34 – 30% Autres financements – 20% Autofinancement Mairie Côté Gard : 24% Etat – 32% CD30 – 16% Mairie Blandas – 9% Autres financements – 20% autofin. SIVOM	SIVOM
	A4	Liaisons avec les belvédères						
	A4.1	• Navettes	CD partenariat CD30-34			20 000 € par an	A déterminer selon solutions retenues	Services mobilité et Routes CD34-30 - Hérault Transport – Transport Edgar - Région
	A4.2	• Liaisons piétonnes						
	A4.2.1	○ Entretien des cheminements piétons – randonnée et volet patrimonial côté Gard	En cours – Réhabilitation GR7 Partie Basse : CD30 GR7 Partie patrimoniale : CCPV			180 000 €	30% Europe – 20% DREAL 30% Région (partie basse) / CD30 (partie patrimoniale) – 20% autofinancement CD30 / CCPV	
	A4.2.2	○ Sécurisation des cheminements piétons – randonnée côté Hérault (zones « noires »)	CCL&L à confirmer			66 000 €	30% Europe – 20% DREAL – 30% CD34 – 20% autofinancement	
	A4.2.3	• Sécurisation traversée des routes	CD 34 et 30			Non estimée	A déterminer	
	A5	Parking de délestage aux belvédères						
	A5.1	• Baume Auriol (CCL&L) : étude topo/foncier	CCL&L			20 000 €	50% CD34 – 30% DREAL – 20% Autofinancement CCL&L	
	A5.2	• Baume Auriol (CCL&L) : Travaux	CCL&L			50 000 €	80% Autres financements à déterminer – 20% autofinancement	
Un grand paysage de haute qualité	B1	Charte architecturale et paysagère						
	B1.1	• Approbation de la Charte	SMGSCN				Fonctionnement SMGSCN	CAUE 34 et CAUE 30
	B1.2	• Permanence de conseils et d'assistance aux particuliers et aux élus	SMGSCN				Action continue (Convention SMGSCN / CAUE)	CAUE 34 et CAUE 30
	B1.3	• Communication (expositions, réunions publiques)	SMGSCN			5 000 €	Exposition 2016 et ensuite de façon continue	
	B2	Signalétique						
	B2.1	• Etude et nettoyage	SMGSCN			20 000 €	20% DREAL – 20% Autres financements de l'Etat - 20 % CD34 – 20% CD30 – 20% autofinancement	Service Routes et Service Tourisme CD34 et CD30
	B2.2	• Equipements	Mairies			100 000 € (Budget à affiner après étude)	20% DREAL – 20% Région - 20 % CD34 – 20% CD30 – 20% autofinancement	Service Routes CD34 et CD30
	B3	Maintien des milieux ouverts en relation avec le site classé et les perspectives du Grand Site						
B3.1	• Conférence du Grand Paysage et élaboration d'une stratégie pour le Grand Paysage	SMGSCN				Fonctionnement SMGSCN – Action continue	CAUE - Services de l'État – Collectivités - Chambres consulaires - CPIE CM - ...	
B3.2	• Accompagnement des projets agro-pastoraux	CPIE et communautés de communes				Action continue	Collectivités - Chambres agriculture - ...	

Axes stratégiques	Actions	Maîtrises d'ouvrage	T1 de 2017 à 2020	T2 de 2020 à 2022	Coût estimé	Partenariats financiers envisagés	Partenariats techniques	
Le Grand Site, catalyseur pour les ressources locales	C1	Agriculture						
	C1.1	• Circuits courts, alliances économiques, valorisation des produits locaux	SMGSCN				Fonctionnement SMGSCN	CCL&L – CCPV – Réseau Relance – Chambres d'Agriculture- CPIE CM – offices de tourisme....
	C2	Interprétation						
	C2.1	• Communication numérique	A déterminer ADT/ADRT – OT - Collectivités					ADT / ADRT – OT - SMGSCN
	C2.2	• Aménagement sur site	Prunarède : CCL&L Côté Gard : CCPV Moulin / Bayrades : Mairie de Blandas			250 000 € (sur la base du schéma d'interprétation)	30% Europe – 20 DREAL – 30% CD 30 ou 34 – 20% autofinancement	CD34 et CD30 (Service tourisme, environnement, routes)
	C3	Activités de pleine nature						
	C3.1	• Développement et équipements multipratiques	Selon les compétences CD34 – CD30 – CCL&L - CCPV				Action continue	CD34 Services Sports de nature – CD30 Service Environnement – CD Sportifs – Collectivités - ...
	C3.2	• Développement liaisons pédestres	Boucles St-Maurice / Baume Auriol : CD34 Boucle Hameau : CD34			50 000 € (boucle hameau)	Chantiers d'insertion	Service solidarités CD34 et CD30
	C3.3	• Mise en place d'éco-compteurs	A déterminer Collectivités			30 000€	A déterminer	CD34 Services Sports de nature – CD30 Service Environnement – CD Sportifs – Collectivités - ...
	C3.4	• Promotions et alliances éco, partenariats	SMGSCN				Fonctionnement SMGSCN	CD34 – CD30 – CCL&L – CCPV – Pays Cœur d'Hérault
	C3.5	• Stationnement dans les villages portes de randonnée (Etudes et conseil)	Mairies					CAUE – DREAL – STAP – Services de l'Etat – Services Routes - SMGSCN
	C4	Communication						
	C4.1	• Guide découverte (Edition, commercialisation)	SMGSCN			25 000 €	30% Europe – 25% CD34 – 25% CD30 – 20% Autofinancement SMGSCN	CD34 – CD30 – CCL&L – CCPV – Pays Cœur d'Hérault
	C4.2	• Supports (animations, cartes touristiques,...)	SMGSCN / Partenaires				Selon Maîtrise d'ouvrage	
	C4.3	• Rencontres des professionnels	SMGSCN			15 000 €	20% Europe – 20% Région – 60% Autofinancement	CPIE CM
C5	Animation de la formalisation de la stratégie touristique	SMGSCN			20 000 €	30% Europe – 50% Région – 20% Autofinancement SMGSCN	CD34 – CD30 – CCL&L – CCPV – Pays Cœur d'Hérault – Offices de tourisme – comité régionaux et départementaux du tourisme	
Le Grand Site, opérateur du Bien « Causses et Cévennes » et suivi de la démarche	D1	Convention et annexe annuelle avec l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes	SMGSCN				Fonctionnement SMGSCN - Action continue	EICC – CPIE CM
	D2	Observatoire photographique des paysages	Convention CPIE CM / SMGSCN				Fonctionnement SMGSCN - Action continue	CPIE CM - EICC
	D3	Observatoire de la fréquentation						
	D3.1	• Pose d'éco-compteurs	SM ou CD34 / CD30			5 000 €	20% CD34 – 20% CD30 – 60% autofinancement	CD34 Service Sports de nature – CD30 Service Environnement
	D4	Observatoire économique et touristique	SMGSCN			25 000 €	20% Europe – 20% Région – 20% CD34 – 20% CD30 – 20% autofinancement	ADT34 – ADRT30 Services Observatoires – Pays Cœur d'Hérault – CCL&L - CCPV
	D4.1	• Etude des modalités économiques de fonctionnement du cœur de site	SMGSCN			15 000 €	20% Europe – 20% Région – 30% CD34 – 30% CD30 – 20% autofinancement	CCL&L – CCPV – Mairie de St-Maurice - SMGSCN
	D5	Suivi et évaluation	SMGSCN				Fonctionnement SMGSCN - Action continue	
	D6	Gouvernance et moyens stabilisés	SMGSCN				34% CD34 – 34% CD30 – 16% CCL&L – 16% CCPV	

VIII – Conclusion générale



Un processus collectif à maturité, porté depuis de nombreuses années par la forte volonté des acteurs locaux

Voilà maintenant plus de vingt-cinq ans que l'Etat et les acteurs du Grand Site du Cirque de Navacelles se sont lancés dans ce projet. De part et d'autre de la Vis, en effaçant la frontière départementale entre le Gard et l'Hérault, en unissant dans la durée les efforts de la Communauté de Communes du Pays Viganais et de celle du Lodévois et Larzac, 14 communes sur 46 000 ha ont voulu préserver les paysages des Causses et du Cirque de Navacelles qui font la renommée internationale des Grands Causses. Pour les visiteurs, ces paysages sont immenses, insolites et énigmatiques. Mais pour les habitants, ils sont avant tout leur cadre de vie et depuis leur inscription au patrimoine mondial, leur fierté, la reconnaissance du labeur de ceux qui les ont façonnés depuis des siècles et un engagement à les transmettre aux générations futures.

Ici, toutes les structures paysagères, les parcours, les drailles, les parcelles, les hameaux et villages sont liées à l'agropastoralisme. Aussi, la mutation brutale de l'espace agricole dans les années soixante et soixante-dix avaient eu des effets de brouillage violents sur la lisibilité d'un paysage constitué d'un maillage très fort et qui se voit de partout.

La soudaineté du renversement entre une exploitation maximale des sols pratiquée depuis des siècles et la reprise de la végétation annonçant la fermeture des milieux a eu des conséquences néfastes en termes de spécificité de la biodiversité et de lisibilité du paysage. Mais en retour, ces bouleversements ont aussi suscité une prise de conscience aiguë de la fragilité du territoire et l'engagement des exploitants agricoles, éleveurs et plus largement des habitants.

Cette prise de conscience a engendré deux démarches très complémentaires et coordonnées, celle du CPIE des Causses Méridionaux axée sur l'ouverture des milieux conjuguant enjeux biodiversité et agricole, et celle du Syndicat mixte du Grand Cirque de Navacelles plus tournée vers la gestion du paysage, du cœur du site, l'accueil des visiteurs, l'interprétation du patrimoine, l'urbanisme et l'animation touristique locale.

D'un côté, la reconquête ou le maintien des espaces ouverts, favorisant toutes les formes d'agriculture et d'élevage extensif, avec le rôle pivot du CPIE des Causses

méridionaux associant les différents acteurs (communautés de communes, chambres d'agriculture, éleveurs...). Depuis que les mesures agro-environnementales ont fait leur apparition dans les années 80, le CPIE a su conseiller les éleveurs et agriculteurs, les soutenir, et monter avec eux les contrats européens en utilisant toutes les mesures mobilisables au titre de l'agriculture extensive, de l'ouverture des milieux et de la biodiversité. Il s'agit de vrais partenaires dont la capacité à travailler en coopération ne date pas d'hier. Dans la région, dès le début du 20^{ème} siècle, les producteurs de lait de brebis s'étaient structurés en coopératives et le fromage de Roquefort reçut la première appellation d'origine de France en 1925. Il n'est donc pas étonnant qu'aujourd'hui, ces mêmes Caussenards soient les défenseurs de leurs terroirs et s'appuient ouvertement sur les politiques publiques qui soutiennent l'ouverture des milieux, espaces et paysages.



Ce travail a porté ses fruits puisque sur 20 ans, le quart des 46 000 ha du Grand Site a déjà fait l'objet de travaux de débroussaillage sélectif, d'entretien et de

remise en pâturage. Il a reçu le soutien constant des élus, les mêmes qui se sont investis dans le projet Grand Site, convaincus que la vitalité des Causses méridionaux et la préservation du Grand Site du Cirque de Navacelles sont indissociables.

En parallèle donc, la préservation, la restauration et la mise en valeur des composantes du Site classé, l'accueil des publics et la gestion des flux, l'interprétation du patrimoine sur tout le territoire, l'animation du réseau des professionnels du tourisme, c'est le rôle du Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles avec les collectivités membres. On a pu mesurer dans ce dossier le chemin déjà parcouru. Plus de 10 millions d'Euros ont été investis en 10 ans pour ces objectifs.



Son action pour le grand paysage, s'est concentrée sur l'élaboration et la diffusion auprès des communes de la charte paysagère et architecturale, préconisée par la Commission Supérieure des Sites Paysages et Perspectives et aujourd'hui signée et mise en œuvre par les trois quarts des communes. Après la gestion de l'accueil sur les 2 belvédères par des aménagements intégrés et la valorisation des patrimoines existants, un programme majeur de réhabilitation du hameau de Navacelles est engagé en coordination avec l'Etat pour les trois ans à venir afin de lui redonner son caractère en harmonie avec l'empreinte délicate laissée par l'Homme au fil des siècles dans ce paysage naturel grandiose.

Au fil des années, le public s'intéresse toujours plus au patrimoine remarquable et reçoit un accueil organisé et attentionné. Après les actions nombreuses des partenaires depuis plus de dix ans pour la réhabilitation du petit patrimoine et le développement des activités de pleine nature, maintenant les opérateurs touristiques locaux, ambassadeurs du Bien Causses & Cévennes, prennent le relais et travaillent en réseau pour offrir des circuits de découverte originaux. Et ce faisant, ils desserrent l'étau autour du site classé du Cirque et donne à voir le renouveau des plateaux caussenards. Le Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles avec ces partenaires aident à formaliser le message en accord avec l'esprit des lieux par le biais de formations ou de supports adaptés aux différents profils et acteurs.

Au final donc, la dynamique du Grand Site du Cirque de Navacelles opère sur deux plans. Celui de l'imbrication institutionnelle entre site classée du Cirque, Grand Site et territoire du patrimoine mondial Causses & Cévennes. Celui des actions stratégiques combinées, celles du Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles, celles du Centre Permanent des Initiatives pour l'Environnement des Causses Méridionaux, œuvrant ensemble à la gestion et préservation de la partie Sud du Bien Causses et Cévennes. Sur la bordure méridionale des Grands Causses, au contact de grandes agglomérations, le Grand Site du Cirque de Navacelles voit aujourd'hui sa notoriété grandir et la confiance et la fierté de ses habitants s'affermir.



Réalisation : Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles - Mai 2016

Rédaction : Caroline Salaün - Jean-Marie Petit - Stéphanie Etienne / **Cartographies** : Stéphanie Etienne – Nicolas Jouvenez

Mise en forme : Sophie Pascal - Stéphanie Etienne

Crédits Photos : Syndicat mixte du Grand Site de Navacelles, CPIE des Causses méridionaux, Communauté de communes du Lodévois et Larzac, Communauté de communes du Pays viganais, EICC

Remerciements : Services de la DREAL LR, SDAP 34-30, Services du Ministère-bureau des sites, Réseau des Grands Sites de France, CAUE du Gard et de l'Hérault, Conseil départemental du Gard, Conseil départemental de l'Hérault, Entente interdépartementale des Causses et Cévennes, CPIE des Causses méridionaux, Communauté de communes du Lodévois et Larzac, Communauté de communes du Pays Viganais, Communes.